



Rapport financier annuel 2015

Rapport financier annuel 2015

Sommaire

Rapport de gestion du Conseil d'administration	3
Rapport du président	32
Comptes consolidés	41
Comptes annuels	76
Responsables du document	92

Rapport de gestion du Conseil d'administration

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
1. Situation de la Société et activité au cours de l'exercice 2015	4
2. Trafic	4
3. Chiffre d'affaires péage	5
4. Entretien du réseau en service	5
5. Exploitation du réseau et sécurité des clients	5
6. Reporting social et environnemental	6
7. Financement	13
8. Recherche et développement	13
9. Activité des filiales et des sociétés contrôlées	13
10. Comptes annuels consolidés	14
11. Rapport sur la gestion du Groupe	15
12. Comptes sociaux	15
13. Informations sur les délais de paiement	17
14. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2015	17
15. Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société	17
16. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce	17
17. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	17
18. Programme de rachat d'actions	18
19. Informations concernant les mandataires sociaux	18
20. Rémunération des mandataires sociaux	18
21. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	21
22. État de la participation des salariés au capital de la société	21
23. Observations du Comité d'entreprise	21
24. Rapport sur le contrôle interne et rapports des commissaires aux comptes	22
ANNEXE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	23

1. Situation de la Société et activité au cours de l'exercice 2015

Le chiffre d'affaires de la société s'établit à 1306,4 millions d'euros, en progression de 1,8 % en 2015. Il est essentiellement constitué des recettes de péage qui s'élèvent à 1291,8 millions d'euros et qui ont progressé, compte tenu du trafic constaté, de + 2,7 %. Cofiroute a cédé sa filiale Cofiroute participations au 1^{er} janvier 2015.

La société a investi en 2015, 110 millions d'euros. Les investissements réalisés en application des contrats de concession liant la société à l'État concédant ont notamment porté sur la mise en œuvre du 3^e contrat de plan (élargissement, échangeur complémentaire et opération multi-sites), du programme de seconde phase sur A85 et A28 et en fin d'année sur le lancement du plan de relance.

L'endettement financier net au 31 décembre 2015 s'élève à 1856 millions d'euros, en diminution de 518 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

Les discussions relatives au plan de relance autoroutier engagées par les sociétés concessionnaires avec l'État concédant en novembre 2012 ont abouti à la signature d'un protocole le 9 avril 2015 avec la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Outre la mise en œuvre du plan de relance autoroutier, qui avait obtenu un avis positif de la Commission européenne le 28 octobre 2014 suite à sa notification en mai 2014, ce protocole prévoit :

- les modalités de compensation de la hausse de la redevance domaniale intervenue en 2013 et du "gel" des tarifs de 2015 ;
- le versement pendant 20 ans d'une contribution volontaire exceptionnelle annuelle de 60 millions d'euros indexés à l'inflation, à l'Agence des Infrastructures de Transport en France (AFITF). La part de Cofiroute est d'environ 15 % de ce montant ;
- la mise en place de mécanismes d'encadrement de la profitabilité des contrats s'appliquant aux périodes d'allongement additionnelles liées au plan de relance autoroutier ;
- l'affirmation de la stabilité de l'environnement fiscal contractuel ;
- des mesures complémentaires ciblées en faveur du covoiturage et de l'accueil des autocars notamment ;
- des mesures en faveur d'une meilleure transparence avec en particulier la mise en place de l'ARAFER (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières) ;
- enfin, les sociétés concessionnaires se sont engagées à la création d'un fonds de modernisation écologique des transports de 200 millions d'euros auquel VINCI participera à hauteur de 50 %.

La publication au Journal Officiel, le 23 août 2015, de l'avenant au contrat de concession de Cofiroute rend les mesures du plan de relance autoroutier exécutoires.

Les engagements supplémentaires d'investissement à réaliser par la société Cofiroute concernent des travaux d'infrastructures destinés à améliorer le réseau autoroutier, notamment des élargissements sur l'autoroute A10.

En contrepartie de ces investissements supplémentaires, la durée du contrat de concession a été prolongée de 2 ans et 6 mois pour le réseau interurbain de Cofiroute. Les durées d'amortissement des ouvrages concédés dans les comptes de la société ont été revues prospectivement et prolongées pour la même durée.

L'avenant au contrat de concession détaille en outre les modalités de compensation de la hausse de la redevance domaniale intervenue en 2013 et du "gel" des tarifs de 2015. Il intègre également des dispositions visant à encadrer la profitabilité des sociétés concessionnaires.

Le groupe VINCI s'est, enfin, engagé à investir 100 millions d'euros dans des projets innovants en matière de mobilité durable. Ces investissements seront réalisés au travers d'un fonds dédié géré par la Caisse des Dépôts et du Développement Durable, dans lequel VINCI Autoroutes détiendra une participation de 50 %.

2. Trafic

Le trafic sur le réseau interurbain de Cofiroute a progressé de + 2,5 % en 2015 ; la croissance constatée sur les véhicules légers a été de + 2,5 % et celle sur les poids lourds a été de + 2,3 %. L'intensité kilométrique moyenne sur le réseau est ainsi de 28 481 véhicules/jour.

La croissance de ce trafic a principalement été portée par la baisse très marquée du prix du carburant. Par ailleurs, au-delà de l'évolution globale de l'économie française, le dynamisme de l'économie espagnole a contribué à soutenir le trafic poids lourds.

Le trafic sur le duplex A86 a poursuivi sa montée en charge avec une progression moyenne de + 10,2 % ; la croissance sur les jours ouvrés de + 9,7 % et une croissance les week-ends et jours fériés de + 11,5 %. Le trafic moyen en jours ouvrés s'établit ainsi à 31 710 véhicules/jour pour l'année 2015.

3. Chiffre d'affaires péage

Les recettes de péage s'élèvent à 1 291,8 millions d'euros en 2015, réparties entre 1 237,8 millions d'euros pour le réseau interurbain (+ 2,2 % par rapport à 2014) et 54 millions d'euros pour le duplex A86 (+ 16,7 % par rapport à 2014).

Les revenus des activités annexes s'élèvent par ailleurs à 14,6 millions d'euros en 2015.

4. Entretien du réseau en service

Les investissements du réseau en service s'élèvent à 110 millions d'euros en 2015, dont 28 millions d'euros correspondent au renouvellement des équipements (IEAS).

4.1. Duplex A86 (1 million d'euros)

Les investissements de l'année 2015 portent sur l'achèvement des travaux de finition (essentiellement mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, bilan Loti et bilan Bianco) mais aussi sur l'aménagement des voies de télépéage sans arrêt sur les gares de Rueil et Pont-Colbert.

4.2. Travaux d'amélioration du réseau interurbain (80 millions d'euros)

Les travaux du contrat de plan 3, engagés en 2012, se sont poursuivis en 2015, comprenant notamment le démarrage de l'élargissement de l'autoroute A10 sur la section Chambray-Veigné et la mise en service de l'élargissement de l'autoroute A71 sur la section Theillay-Vierzon le 1^{er} juillet 2015.

L'échangeur d'Illiers-Combray, situé à mi-chemin des échangeurs de Thivars et de Luigny, a été mis en service le 9 juillet 2015.

La mise en place de voies de télépéage sans arrêt à 30 km/h permet d'améliorer le service aux clients. Après la gare de Dourdan et la barrière de Veigné en 2013, les gares d'Ancenis, Sorigny, Saint-Christophe, Restigné, en 2014, les travaux sur la barrière de la Gravelle ont été initiés en 2015 et s'achèveront en 2017.

Les études et les démarches administratives ont été poursuivies pour l'aménagement de la porte de Gesvres, sur l'autoroute A11, pour fluidifier les échanges avec le périphérique de Nantes.

Dans le cadre des deuxièmes phases d'aménagement du réseau interurbain, les études se sont poursuivies pour l'aménagement du mouvement manquant sur l'échangeur A10/A85. La mise au profil en travers définitif de la section A85 Theillay/Villefranche s'est achevée en décembre 2015.

Enfin, dans le cadre du plan de relance autoroutier, toutes les démarches administratives et études ont été lancées. Les premiers travaux ont démarré le 10 décembre 2015 avec la construction de deux passages petite faune sur l'A11.

5. Exploitation du réseau et sécurité des clients

Indicateurs	2012	2013	2014	2015 ⁽²⁾
Taux d'accidents ⁽¹⁾	20,84	20,98	19,39	18,59
Taux d'accidents corporels ⁽¹⁾	3,75	3,56	3,58	4,06
Taux de tués ⁽¹⁾	0,21	0,21	0,25	0,21

(1) Nombre d'accidents ou accidents corporels ou tués/nombre de km parcourus x 10⁶

(2) Indicateurs au 30 novembre 2015

Les données pour l'année 2015 sont arrêtées au 30 novembre. Les indicateurs définitifs ne seront validés que début février en ce qui concerne les tués (délai de 30 jours) et au 15 janvier pour les autres indicateurs (données trafics connues le 10 du mois).

Les indicateurs provisoires à fin novembre 2015 montrent :

- une baisse du taux d'accidents (due à une baisse importante du nombre d'accidents matériels de 7 % par rapport à novembre 2014) ;
- une baisse du taux de tués (0,28 en novembre 2014 soit 6 tués de moins) ;
- une hausse sensible du taux d'accidents corporels (+ 12 % d'accidents corporels par rapport à novembre 2014), mais dont la gravité est en très nette baisse (- 25 % de victimes graves).

Sous réserve d'une consolidation du nombre de tués à fin décembre, on note qu'après une augmentation en 2014, le nombre d'accidents mortels et le nombre de tués en 2015 retrouvent la stabilité des années 2013 et 2012 (19 accidents avec 22 tués en 2015, 21 accidents avec 28 tués en 2014, 19 accidents avec 23 tués en 2013, 20 accidents avec 23 tués en 2012). Il s'agit du nombre de tués le plus faible sur les 10 dernières années.

La tendance pour le mois de décembre 2015 de l'accidentologie clients (comparée à décembre 2014) est stable.

Cofiroute est membre fondateur de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable qui a mené des actions de sensibilisation auprès des automobilistes, à la sécurité routière en ciblant particulièrement ses messages sur les risques de somnolence au volant. Cofiroute a relayé ces campagnes sur son réseau en participant notamment aux opérations mises en œuvre sur les aires de services et de repos, et portées par la Fondation pendant notamment les étapes estivales. Les actions spécifiques de sensibilisation à destination des chauffeurs poids lourds se sont poursuivies avec en particulier la participation aux 24 heures du Mans poids lourds.

A l'occasion de ces événements, un grand nombre de collaborateurs de Cofiroute ont été mobilisés.

6. Reporting social et environnemental

6.1. Informations sociales

6.1.1. Effectif

Au 31 décembre 2015, Cofiroute employait 1 525 collaborateurs (1 460 CDI, 32 CATS et 33 CDD) contre 1 628 salariés au 31 décembre 2014 (1 522 CDI, 52 CATS et 54 CDD).

Au cours de l'année 2015, 21 salariés ont été embauchés en CDI (17 recrutements externes et 4 mobilités Groupe) au sein de Cofiroute, 83 salariés en CDI ont quitté l'entreprise, et 20 salariés en CATS sont partis à la retraite.

Le recours aux contrats CDD continue de diminuer (33 CDD au 31 décembre 2015 contre 54 CDD au 31 décembre 2014).

La mise en œuvre des nouveaux outils d'exploitation du péage, et les procédures et les nouveaux modes d'organisation des salariés de l'exploitation concourent à une gestion optimisée des ressources humaines privilégiant le recours aux salariés de Cofiroute.

Concernant la fin de carrière, la convention signée en décembre 2007 entre l'État, l'Unedic et Cofiroute sur la cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) a pris fin le 1^{er} juin 2012. Cette convention a permis à 141 salariés de l'entreprise de cesser leur activité salariée à partir de leur 57^e anniversaire par le biais d'une suspension de leur contrat de travail jusqu'à ce qu'ils puissent bénéficier du régime de retraite avec une pension à taux plein. À ce jour, bien que le dispositif n'accueille plus de bénéficiaire, il continue de vivre puisque 32 salariés étaient en CATS au 31 décembre 2015. Le dispositif cessera lors du départ à la retraite du dernier bénéficiaire.

Répartition des effectifs par sexe et âge (CDI y compris CATS + CDD) :

Cofiroute France	Total 2014/12	Total 2015/12	Total Hommes	Total Femmes
Effectif par tranche d'âge				
< ou = 25 ans	65	34	19	15
26 à 30 ans	93	76	45	31
31 à 35 ans	120	111	76	35
36 à 40 ans	187	158	114	44
41 à 45 ans	241	226	143	83
46 à 50 ans	362	348	216	132
51 à 55 ans	286	310	185	125
56 à 60 ans	235	203	120	83
= ou > 61 ans	39	59	25	34
Effectif fin d'année par tranche d'âge	1 628	1 525	943	582

Organisation de l'exploitation et effectifs :

Avec l'objectif d'assurer la meilleure qualité de services et de sécurité à ses clients, Cofiroute a revu l'organisation ainsi que le management de ses dix-sept centres d'exploitation avec la création de Districts.

Ces nouveaux périmètres de responsabilités exercées sur plusieurs centres permettent, dans une logique d'axe, d'améliorer des problématiques d'exploitation et de gestion du trafic.

Cette évolution s'inscrit par ailleurs dans une logique de décloisonnement, de renforcement des synergies, d'une meilleure circulation de l'information en interne mais aussi vis-à-vis des parties prenantes, d'harmonisation et de partage des bonnes pratiques.

Répartition des effectifs par zone géographique :

Région	District	Centre d'exploitation	Masculin	Féminin	Total 2015.12
Centre		Centre St Romain	26	12	38
	District de la Sologne	Centre Vierzon	45	33	78
		Centre Chambray	75	69	144
	District de Touraine Poitou	Centre Châtelleraut	42	25	67
		Centre Blois	34	17	51
	District du Val de Loire	Centre Monnaie	35	34	69
Total Centre			257	190	447
Ile-de-France	District de Saint Arnoult en Yvelines	Centre Ponthervard	85	66	151
		Centre Thivars	31	12	43
	District du Duplex A86	Centre Rueil	79	10	89
		Centre Fontenay	27	2	29
	District du Loiret	Centre Orléans	60	44	104
Total Ile-De-France			282	134	416
Pays de la Loire		Centre Ancenis	50	42	92
		Centre Angers	37	6	43
	District d'Anjou Atlantique	Centre Vivy	28	15	43
		Centre Laval	39	25	64
	District de la Mayenne	Centre La Ferté Bernard	31	13	44
		Centre Le Mans	67	52	119
Total Pays de la Loire			252	153	405
Siege		Siege Rueil	103	80	183
		Siege Saran	32	15	47
		Siege St Arnoult	9	6	15
		Siege St Saturnin	8	4	12
Total Siege			152	105	257
Total général			943	582	1525

Nombre de licenciements :

Cofiroute France	Total 2014/12	Total 2015/12
Licenciements économiques	-	-
Licenciements non économiques	27	8
Licenciements pour inaptitude	6	4
Total des licenciements	33	12

6.1.2. Organisation du temps de travail, durée de l'absentéisme

Cofiroute respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaire de travail. Le temps de travail est fonction du métier et de l'activité. L'horaire hebdomadaire théorique pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours/an.

Au 31 décembre 2015, Cofiroute compte 128 salariés à temps partiel (100 femmes et 28 hommes).

L'année 2015 a été marquée par une négociation importante sur les métiers du Péage. En effet, dans le prolongement de la modernisation du Péage et de l'essor des métiers de la téléopération, l'accord relatif à l'évolution des métiers et des organisations de travail de la filière péage du 3 septembre 2015 a permis la création du statut d' "Opérateur Péage" caractérisé par une organisation du travail annualisée afin de rendre possible une modulation horaire selon les besoins de l'exploitation.

Cofiroute France	Total 2014/12	Total 2015/12
Jours d'absences calendaires (salariés VINCI)		
Jours d'absence pour maladie non professionnelle (Cumulés depuis le 01/01 de l'année N)	21 379	21 424
Jours d'absence pour Maternité/Paternité (Cumulés depuis le 01/01 de l'année N)	2 152	1 720
Jours d'absence pour chômage partiel (Cumulés depuis le 01/01 de l'année N)	-	-
Jours autres absences (Cumulés depuis le 01/01 de l'année N)	2 071	1 650
Total Absences (hors absences " Sécurité et santé au travail ")	25 602	24 794
Total Absences " Sécurité et santé au travail "	2 108	2 610
Total Tout type d'absences	27 710	27 404

6.1.3. La rémunération et leur évolution

L'accord annuel obligatoire sur les salaires signé en 2015 prévoit :

- Ouvriers/employés : une enveloppe d'augmentation générale de 0,7 %. Les mesures liées à l'ancienneté représentent une enveloppe de 0,4 % ;
- Agents de maîtrise : une enveloppe d'augmentation générale de 0,7 %. Les mesures liées à l'ancienneté représentent une enveloppe de : 0,33 % ;
- Cadres : une enveloppe d'augmentation individuelle de 0,6 %.

Cofiroute a réaffirmé son attachement à l'individualisation de la rémunération.

L'accord annuel obligatoire signé en 2015 prévoit également la mise en place à compter de juillet 2015 de REVERSO, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies afin de permettre aux Cadres et assimilés (Agents de maîtrise pour Cofiroute) de se constituer un complément de retraite tout au long de leur carrière au sein de Cofiroute.

Fin 2015, on compte 135 cadres et 223 agents de maîtrise qui ont opté pour REVERSO.

Par ailleurs, au-delà de la valorisation de chaque salarié selon ses compétences, ses performances et son potentiel, le partage des fruits de la croissance est un élément important dans la politique salariale. Elle prend la forme de l'intéressement et de la participation.

L'accord d'intéressement signé en 2014 souligne la volonté de la direction de lier intéressement et sécurité afin d'impliquer les collaborateurs dans cette démarche de prévention.

Le partage des fruits de la croissance repose également sur l'actionnariat salarié. Fin 2015, 1 285 salariés (soit 84 % des collaborateurs) ont effectué un versement dans le plan épargne Groupe CASTOR.

Cofiroute participe aux régimes de mutuelle et prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

Les œuvres sociales sont gérées par le Comité d'entreprise (chèque emploi-service, chèque vacances, aides diverses...).

6.1.4. Les relations sociales

Organisation du dialogue social

Cofiroute croit en un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux. Ce dialogue trouve à s'épanouir par l'association des instances élues aux évolutions de l'entreprise. Cette association s'exprime notamment via l'information ou la consultation des membres du Comité d'entreprise et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans leurs domaines respectifs de compétences.

Cofiroute dispose d'un Comité d'entreprise unique au niveau de la Société. Les instances des délégués du personnel ainsi que les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont décentralisés au niveau du Siège social et de chaque région.

L'accord sur le droit syndical qui régit Cofiroute depuis le 23 novembre 2004 est basé sur plusieurs principes fondamentaux, notamment :

- la réaffirmation du rôle important que jouent les organisations syndicales, indépendantes et pluralistes, dans la vie de l'entreprise ;
- la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle en prenant notamment en compte les contraintes liées à l'exercice de certains mandats, déterminant pour le bon fonctionnement des organisations syndicales et des représentants du personnel ;
- l'apport des représentants du personnel élus ou désignés ne peut être pleinement efficace que s'il leur est offert la possibilité d'exercer une activité professionnelle correspondant à leur compétence, ainsi que des perspectives d'évolution en terme de carrière, en leur garantissant ainsi un traitement équitable ;
- la réaffirmation de l'importance du développement de l'information et de la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux ;
- la volonté de favoriser la mise à disposition d'outils de communication aux organisations syndicales et aux instances représentatives du personnel.

Bilan des accords collectifs

Le dialogue social trouve sa réalisation concrète dans la signature en 2015 de 5 accords collectifs avec les organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise :

- Accord Négociation Annuelle Obligatoire 2015 ;
- Filière Péage : accord relatif à l'évolution des métiers et des organisations de travail ;
- Avenant n° 1 à l'accord relatif au Compte Épargne Temps (CET) ;
- Protocole d'accord préélectoral : élections partielles des représentants du personnel au Comité d'entreprise ;
- Protocole d'accord préélectoral 2016

6.1.5. Santé et sécurité

L'amélioration de la sécurité de ses collaborateurs constitue un souci constant pour Cofiroute qui souhaite atteindre l'objectif "zéro accident". La politique de prévention sécurité fait partie intégrante du management de l'entreprise. Pour y parvenir, Cofiroute s'est dotée, depuis plusieurs années, d'une politique de prévention sécurité ambitieuse à travers notamment la mise en place des quarts d'heure sécurité, les visites prévention, le renforcement des formations propres à la sécurité au travail ou encore la démarche "100 % sécurité chantier".

La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable constitue également une pierre angulaire de la stratégie en faveur de la sécurité des salariés et des clients.

En 2015, les journées sécurité réunissant l'ensemble des collaborateurs de chacun des centres ont à nouveau été réalisées. Par ailleurs, 9262 heures de formation ont été consacrées à la sécurité. Enfin les collaborateurs ont réalisé près de 644 visites préventions sur le réseau.

Après une forte baisse des accidents du travail avec arrêt en 2014, en 2015 le nombre d'accidents du travail avec arrêt a augmenté de 4 accidents (20 en 2015 et 16 en 2014). Le taux de fréquence de 2015 s'établit à 9,44 en 2015 . Le nombre d'accidents du travail sans arrêt à quant à lui fortement diminué (38 en 2015 et 60 en 2014). Le nombre de jours d'arrêt augmente (2 429 en 2015 et 1 962 en 2014) portant le taux de gravité à 1,15 pour 0,88 en 2014.

7 centres d'exploitation sur 17 ont atteint l'objectif de zéro accident du travail avec arrêt pendant plus de 12 mois consécutifs. Une maladie professionnelle a été reconnue au cours de l'année (trois en 2014).

En 2015, aucun accord n'a été signé en matière de santé et de sécurité au travail.

6.1.6. Formation

Le système de gestion des carrières à Cofiroute repose sur le management en concertation avec la Direction des Ressources Humaines. L'évolution résulte d'un compromis entre les motivations exprimées du collaborateur, les opportunités ainsi que l'action du management et de la Direction des Ressources Humaines pour accompagner cette évolution.

Des outils de gestion de carrière ont été mis en place par la Direction des Ressources Humaines : l'entretien individuel, la mobilité, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

En 2015, Cofiroute a mis en place une démarche inédite : "Métiers & Mobilité". Cette démarche permet d'accompagner l'évolution des métiers de l'autoroute en mettant en adéquation les opportunités professionnelles au sein de Cofiroute et les souhaits de mobilité des salariés. Dans le cadre de la GPEC, "Métiers & Mobilité" permet aux salariés de Cofiroute de bénéficier de conseils et d'un accompagnement personnalisé pour préparer une diversification d'activité ou une reconversion professionnelle et de leur garantir ainsi les meilleures conditions de réussite et d'épanouissement.

Dans ce cadre, 3 forums des métiers ont été organisés dans chaque Direction Régionale d'exploitation. Environ 200 collaborateurs sont venus à la rencontre de "référents métiers" pour dialoguer autour des opportunités de mobilité au sein de l'entreprise.

En 2015, la Direction des Ressources Humaines a entamé une rénovation en profondeur de la politique de formation de Cofiroute en collaboration étroite avec son réseau de formateurs internes (174 salariés), et les pilotes et experts des processus métiers en concertation avec les représentants du personnel, au profit d'une meilleure visibilité de l'offre de formation pour l'ensemble du personnel, de contenus de formation revus et adaptés aux enjeux ambitieux de notre politique de GPEC. 43 213 heures de formation ont été dispensées auprès de 91 % de l'effectif total. En 2015, 82 % des heures de formation ont été réalisées en interne.

6.1.7. Égalité de traitement

Cofiroute poursuit sa politique volontariste de management de l'égalité des chances. Fin 2015, Cofiroute comptait 582 femmes et 943 hommes dans ses effectifs.

Les personnes en situation de handicap étaient au nombre de 75 à fin 2015 (contre 85 en 2014).

L'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des personnes handicapées représente un chiffre d'affaires de 229174€ en 2015.

Par ailleurs, en 2015, AFNOR Certification a confirmé pour les 4 prochaines années, le label Diversité de Cofiroute, au titre de sa politique de ressources humaines.

6.1.8. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Outre les questions inhérentes au droit de la négociation collective et à l'élimination des discriminations en matière d'emploi (voir points 6.1.4. et 6.1.7.), Cofiroute souscrit également aux normes fondamentales établies par l'Organisation Internationale du Travail, qui visent l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.

6.2. Informations environnementales

6.2.1. Politique générale en matière environnementale

En application de la politique environnementale de VINCI Autoroutes, Cofiroute met en œuvre des solutions adaptées pour réduire l'impact de ses activités, en particulier dans les domaines du bruit, de la gestion des déchets, de la qualité des eaux, de la qualité de l'air, des émissions de CO₂ et de la biodiversité.

Depuis décembre 2011, l'ensemble de son activité de construction, d'entretien et d'exploitation du réseau autoroutier avec tunnels est certifié ISO 14001 (management environnemental).

La Direction Développement Durable et Qualité, distincte des structures opérationnelles, est chargée de coordonner les actions engagées en matière d'environnement, de veiller à leur bonne application et de mesurer les résultats obtenus.

En 2015, 336 heures de formations à l'environnement ont été délivrées aux salariés de Cofiroute et ont porté notamment sur la gestion des déchets, la loi sur l'eau, la gestion du patrimoine forestier, l'entretien des dépendances vertes, la reconnaissance d'espèces protégées, le système de management environnemental (mise à jour de la norme ISO 14001). 233 ¼ d'heures d'information sur des sujets environnementaux ont été déployés dans les Directions Régionales et au siège tout au long de l'année.

La prévention des risques environnementaux et des pollutions a fait l'objet d'investissements en 2015. Ainsi en matière de protection des ressources en eau, trois bassins de décantation supplémentaires ont été réalisés, ce qui porte à 1 441 le nombre de bassins protégeant le linéaire d'autoroute.

La garantie assurance pour risques environnementaux est d'un montant de 50 millions d'euros.

6.2.2. Pollution et gestion des déchets

Suite à l'identification des impacts environnementaux significatifs dans le cadre de la certification ISO 14001, des procédures et instructions sont en place pour assurer la maîtrise opérationnelle de ces impacts.

En matière de gestion des déchets et de contribution à l'économie circulaire, 100 % des centres d'exploitation pratiquent le tri pour l'ensemble de leurs déchets et sont équipés de plateformes de collecte. Sur les 949 tonnes de déchets dangereux collectées en 2015 (560 en 2014), 328 tonnes ont été valorisées et sur les 2 947 tonnes de déchets non dangereux collectées (2 455 en 2014), 1 969 tonnes ont été valorisées. L'amélioration de la traçabilité des déchets, notamment via les registres réglementaires mis en place pour les déchets dangereux et non dangereux, permet de mieux suivre leur devenir : destruction, valorisation de matière ou valorisation énergétique. Par ailleurs, 100 % des aires de repos et de services sont équipées de points de collecte sélective.

En 2015, 227 552 tonnes de matériaux de construction recyclés ont été utilisées pour la mise en œuvre des chaussées, lors d'opération de construction ou d'entretien (116 555 tonnes en 2014).

En matière de protection de la ressource en eau, des analyses de conformité des rejets trimestrielles pour les aires de services et semestrielles pour les aires de repos sont réalisées en sortie de stations d'épurations. Les équipements de collecte et de traitement des eaux de ruissellement le long des autoroutes évitent la propagation de pollution diffuse ou accidentelle dans le milieu extérieur.

Des procédures d'urgence sont prévues en cas de déversement de produits polluants, et des exercices sont réalisés par les centres d'exploitation. Les opérationnels sont de ce fait régulièrement sensibilisés à l'application de ces procédures d'urgence.

Ainsi en 2015 en application de ces mesures, sur les 32 accidents de la circulation ayant entraîné un déversement de produit polluant, aucun n'a généré une pollution en dehors des emprises autoroutières.

La base bruit recensant toutes les mesures de bruit réalisées sur le réseau Cofiroute est mise à jour chaque année sur la base du trafic moyen journalier annuel (tmja) de l'année précédente et des mesures de bruit chez les riverains viennent conforter ces données. En 2015 comme en 2014, aucun point noir bruit ni de dépassement de seuil réglementaire sur le réseau Cofiroute ne sont présents. Par ailleurs, dans le cadre de travaux d'élargissement de l'A71 Orléans, deux logements ont bénéficié de protection acoustique (1 en 2014).

En 2015, deux opérations de requalification paysagère ont été mises en œuvre dans le cadre du 1 % paysage relatif au Duplex A86 : l'aménagement du parc du château de Ville d'Avray et la création d'une liaison douce sur la commune de Jouy-en-Josas.

Les impacts sur l'air de l'activité de Cofiroute résultent essentiellement des émissions de gaz polluants générées par le trafic circulant sur le réseau. En 2015, Cofiroute a participé à la préparation et la mise en œuvre des Plans de Protection de l'Atmosphère élaborés sous l'égide de l'État dans les zones urbaines.

6.2.3. Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau s'est élevée à 127 192 m³ d'eau de ville achetée et à 62 994 m³ d'eau forée (soit un total de 190 186 m³, contre 190 059 m³ en 2014).

Concernant la consommation de matières premières, le total des matériaux de construction pour la mise en œuvre des chaussées s'élève à 580 772 tonnes (581 394 tonnes en 2014) dont 227 552 tonnes de matériaux recyclés (116 555 tonnes en 2014).

Le volume de sel utilisé pour la viabilité hivernale s'élève à 10 269 tonnes, en hausse par rapport à 2014 (4 380 tonnes). Cette consommation est très dépendante de la météorologie.

La consommation d'électricité est de 36 101 181 kWh en 2015 contre 36 620 763 kWh en 2014.

La consommation de gasoil est de 2 242 738 litres contre 2 136 767 litres en 2014. Les panneaux photovoltaïques implantés sur le réseau exploité par Cofiroute ont fourni 40 704 kWh en 2015 (41 605 kWh en 2014).

Pour améliorer l'efficacité énergétique, les Directions Régionales d'exploitation mettent en œuvre des actions adaptées, répondant au contexte local (ex : pose d'onduleurs centralisés, déploiement de compteurs communicants...) ou s'inscrivant dans une approche globale au niveau de l'entreprise (sensibilisation au covoiturage, incitation à l'usage de la visioconférence).

En application du décret du 24 novembre 2014 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique des entreprises, Cofiroute a réalisé un diagnostic énergétique et l'a communiqué à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 4 décembre 2015.

6.2.4. Changement climatique

En application de l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Loi Grenelle 2) ainsi que du décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, Cofiroute a réalisé son bilan réglementaire des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) en 2012, et l'a actualisé en 2015. En application des engagements de développement durable de VINCI Autoroutes, Cofiroute a poursuivi ses actions visant à réduire ses émissions directes. En 2015, les émissions générées par ses propres activités sont de 8 851 tonnes de CO₂ soit une baisse de 7,52 % par rapport à 2013 (9 571 tonnes de CO₂).

Par ailleurs, les émissions liées au trafic des clients sont évaluées à 3 045 564 tonnes équivalent CO₂ en 2015 (2 976 210 Teq CO₂ en 2014).

En 2015, 41 voies de télépéage à 30 km/h étaient en service sur le réseau Cofiroute. En supprimant les arrêts/redémarrages des véhicules en voies, ces équipements ont permis d'éviter l'émission de 6 616 Teq CO₂ en 2015 (5 620 Teq CO₂ en 2014).

Les 9 parkings de covoiturage en service le long du réseau Cofiroute ont atteint un taux de fréquentation de 69 %.

À ce stade, il n'a pas été identifié de conséquence du changement climatique sur l'activité. Les mesures précitées contribuent cependant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

6.2.5. Protection de la biodiversité

Les autoroutes traversent les territoires et peuvent fragmenter les habitats de certaines espèces.

Cofiroute s'efforce donc d'adapter la "perméabilité" de l'infrastructure. À fin 2015, 317 passages faune contribuent à rétablir la continuité écologique des milieux.

Les 10 passages petite faune réalisés en 2013 dans le cadre du Paquet vert autoroutier font l'objet d'un suivi photographique depuis leur achèvement. Suite à la signature d'un plan de relance avec l'État, des études ont été lancées en 2015 en vue de l'aménagement de 29 ouvrages faune en 2016 et 2017.

Sur les 9 317 hectares gérés par Cofiroute, environ 7 434 hectares constituent des dépendances vertes, soit 80 % de la surface du réseau autoroutier. Ces espaces sont entretenus selon les principes de gestion différenciée, qui visent en particulier à favoriser la biodiversité. En outre, Cofiroute s'est entourée d'experts en génie écologique pour faire évoluer ses pratiques de gestion de la végétation et préserver les sites d'intérêt écologique.

L'usage de pesticides et de désherbants est limité et s'inscrit dans l'objectif de réduction du plan EcophytoII à horizon 2025. La formation Certiphyto délivrée aux agents concernés a permis de faire évoluer les pratiques. En 2015, la consommation de matière active a diminué de 92 % par rapport à 2008. Dans ce contexte, le partenariat signé en 2012 avec l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) pour le programme "Abeille sentinelle de l'environnement" dont la vocation est de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité et à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires s'est poursuivi. À fin 2015, 24 ruches sont présentes sur le réseau Cofiroute.

Dans le cadre de ses activités de construction ou d'exploitation, Cofiroute noue des partenariats avec des organismes de protection de l'environnement pour réaliser des analyses préalables de sites ou mettre en place des mesures de gestion écologique. En 2015, on compte 14 partenariats formalisés par des conventions.

Des actions de sensibilisation à l'environnement à destination du grand public ont été menées sur 2 aires de Cofiroute lors des "Étapes estivales". Animées par les salariés et en partenariat avec des associations locales, elles ont porté particulièrement sur la protection de la biodiversité.

6.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

6.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi, Cofiroute a poursuivi son engagement dans l'économie sociale et solidaire en confiant différentes prestations à des entreprises et associations d'insertion ou des entreprises du secteur adapté (entretien d'espaces verts, numérisation de factures, restauration...).

En 2015, le montant des travaux ou prestations confiés par Cofiroute a s'élevé à 136 176 euros pour le secteur protégé et adapté (256 461 euros en 2014) et à 104 878 euros pour le secteur de l'insertion (156 634 euros en 2014).

Par ailleurs, Cofiroute, en tant que maître d'ouvrage, incite les entreprises réalisant les travaux à créer des emplois d'insertion. A l'achèvement du chantier d'élargissement de l'autoroute A71 entre Teillay et Vierzon, 9 995 heures de travail ont été réalisées par 26 bénéficiaires.

Cofiroute a communiqué auprès des populations riveraines, des associations, des collectivités locales, d'autres acteurs (gestionnaires d'infrastructures) sur les chantiers en cours. Ainsi sur le chantier d'élargissement de l'A71 entre Theillay et Vierzon et sur le chantier d'aménagement d'une 3^e voie sur l'autoroute A10 entre Chambray et Veigné, des visites de chantiers et des partenariats ont été mis en œuvre avec les élus locaux, les associations et les riverains.

6.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Cofiroute a soutenu quatre projets de recherche conduits par des écoles, universités ou centres de recherche portant sur la mobilité durable, le paysage ou l'innovation.

En ce qui concerne l'environnement, Cofiroute a noué des partenariats avec des associations environnementales pour d'une part, contribuer à l'amélioration des connaissances (réalisation d'études et financement de recherche) avec notamment la Fondation pour la Nature et l'Homme, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, France Nature Environnement Centre Val de Loire, la chaire Paris Tech et The Shift Project et d'autre part, mettre en place des animations sur le thème de l'environnement et de la biodiversité à destination des clients et du personnel avec en particulier la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage et l'Union nationale de l'apiculture française dans le cadre de son programme Abeille Sentinelle de l'environnement.

En matière de sécurité routière, Cofiroute est membre fondateur de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable et s'associe régulièrement aux actions entreprises par celle-ci : apport logistique pour les besoins de recherches scientifiques, participation des salariés pour l'animation des actions de sensibilisation des clients. En particulier, lors des grands départs ou lors d'événements spécifiques (Grands prix moto ou 24 heures camions), les animations de la Fondation destinées à prévenir le risque de somnolence au volant ont pu être mises en œuvre sur les aires du réseau Cofiroute ou à proximité.

Par ailleurs, Cofiroute est membre de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité et effectue une dotation à La Fabrique de la Cité.

En 2015, des salariés de Cofiroute ont parrainé six projets de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité et un projet de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable.

6.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

Cofiroute s'attache à associer ses collaborateurs, ses fournisseurs et sous-traitants à ses engagements sur l'environnement et la sécurité. Dans ce cadre, elle intègre systématiquement à ses contrats des exigences spécifiques. De plus, depuis juin 2012, une charte d'engagements et de performance globale des fournisseurs de VINCI est annexée à l'ensemble des contrats.

En particulier, Cofiroute s'est également engagée dans la démarche "maîtrise d'ouvrage zéro accident" lancée par VINCI Autoroutes en mars 2012. À l'instar de ce qui est réalisé en matière de prévention du personnel, l'objectif de cette démarche est de lutter contre les accidents de travail et les situations à risque en associant l'ensemble des intervenants sur les chantiers dont Cofiroute est le maître d'ouvrage. Un plan d'actions est en vigueur pour la période 2015-2016.

Pour l'année 2015, ce sont 501 inspections sécurité qui ont été réalisées sur les chantiers, plus de 7 000 personnes ont reçu un accueil sécurité à leur arrivée sur un chantier Cofiroute et 400 "quarts d'heure sécurité" ont été animés par des représentants du maître d'ouvrage.

Sur la même période, sur les chantiers dont Cofiroute est le maître d'ouvrage, on dénombre 14 accidents avec arrêt et 14 accidents sans arrêt. Il faut noter une baisse significative de la gravité des accidents survenus. Par ailleurs, 399 presque accidents et situation dangereuses ont été détectés.

6.3.4. Loyauté des pratiques

En 2013, VINCI s'est dotée du manifeste "Ensemble" qui réaffirme les principes éthiques applicables par toutes les filiales et partout dans le monde.

Par ailleurs, la Charte "Engagements de Performance globale" annexée à l'ensemble des contrats et dont l'énumération des principes fait l'objet d'une clause spécifique dans ces contrats, indique les engagements de Cofiroute et ceux du prestataire en matière de respect des principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies, de respect des Droits de l'Homme, des normes de travail et de l'éthique en matière de concurrence et de lutte anti-corruption.

Enfin, les actions de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable précitée contribuent à la sécurité des clients de Cofiroute.

Les informations sélectionnées par la société et identifiées par le symbole ont fait l'objet de travaux de vérification plus approfondis, avec une vérification à un niveau d'assurance raisonnable par l'organisme tiers indépendant KPMG SA.

6.4. Modernisation des gares et développement du télépéage

6.4.1. Télépéage sans arrêt (TSA)

Le nombre de transactions télépéage a progressé de plus de 6,1% en 2015, portant le taux de transactions télépéage de 44,2% en 2014 à 45,4% en 2015.

Le nombre de voies TSA est resté stable en 2015 avec 41 voies en service dont 28 en sortie ayant traité 16,4 millions de transactions de sortie sans arrêt soit 27,8% du trafic télépéage de sortie de la concession. Quatre autres voies sont en cours de réalisation à La Gravelle. Le projet ayant fait l'objet de nombreux échanges avec GRA depuis 2013, les travaux n'ont débuté qu'au printemps 2015 et vont continuer en 2016 pour une mise en service prévue au premier trimestre 2017.

6.4.2. Programme de modernisation des gares

Sur la période 2012-2015, toutes les gares de péage Cofiroute, à l'exception de 3 qui ne seront terminées qu'en 2016, ont fait l'objet d'une modernisation. Celle-ci a eu pour objectif de renforcer la sécurité des salariés, d'améliorer la fiabilité des équipements et de compléter certaines gares par de nouveaux équipements automatiques.

Cette modernisation a permis de dépasser les 99,9 % de transactions traitées en voies automatiques sur octobre et novembre 2015. Elle a également conduit à une forte diminution des paiements en espèce, passant d'un taux de 8,1 % en 2014 à 7,5 % en 2015. Un programme complémentaire va se poursuivre sur la période 2016-2017 avec la mise en place notamment de caméras supplémentaires.

7. Financement

La totalité des besoins de financement de l'exercice étant couvert par l'autofinancement et les lignes existantes, aucun mouvement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2015 sur les opérations de financement.

Au 31 décembre 2015, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 1 827,4 millions d'euros dont 1 327,4 millions de trésorerie nette gérée et 500 millions sous la forme du crédit syndiqué à moyen terme non tiré.

L'endettement financier net s'établit à 1 856,3 millions d'euros au 31 décembre 2015; il est indexé à taux fixe ou protégé pour sa totalité.

8. Recherche et développement

La Société n'a pas exercé d'activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice 2015.

9. Activité des filiales et des sociétés contrôlées

9.1. Cofiroute Participations

En date du 1^{er} janvier 2015, la société Cofiroute a cédé à la société VINCI Highways les actions qu'elle détenait dans la société Cofiroute Participations.

9.2. Toll Collect

TollCollectGmbH (TC), société de droit allemand détenue à 10 % par Cofiroute, à 45 % par Daimler Financial Services (DFS) et à 45 % par Deutsche Telecom (DT). TC est titulaire jusqu'en août 2018 d'un contrat avec le Bund pour l'exploitation d'un service de perception satellitaire du péage pour les poids lourds de 7,5 tonnes et plus sur les 12 900 kilomètres du réseau autoroutier, et sur 2 350 kilomètres du réseau de routes nationales en Allemagne.

Fin 2015, 195 000 entreprises ont enregistré 1 210 000 poids lourds auprès de TollCollect et 950 000 camions sont équipés de "On Board Unit" (OBU). Depuis le 1^{er} octobre 2015, les véhicules de 7,5 t et plus s'acquittent du péage.

Le système de péage fonctionne avec une grande précision. Le taux moyen d'identification en mode automatique des véhicules assujettis est en 2015 de 99,90 %, dépassant ainsi nettement les 99 % fixés par le contrat d'exploitation.

Les points clés de 2015 sont :

- La mise à péage de 1 100 km de routes nationales supplémentaires le 1^{er} juillet 2015;
- La mise à péage des véhicules à partir de 7,5 t, et le passage de 2 classes d'essieux à 4 classes d'essieux, le 1^{er} octobre 2015;
- L'extension de l'interopérabilité avec l'Autriche, Toll2Go, le 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 août 2018.

Le péage collecté en Allemagne en 2015 est de 4,38 milliards d'euros. Les kilomètres parcourus sont un peu supérieurs à ceux de 2014. Les tarifs ont diminué le 1^{er} janvier 2015 car ils sont liés aux coûts de construction des routes qui ont baissé du fait de la chute des taux d'intérêts en Allemagne. Ils ont ensuite été adaptés aux nouvelles classes d'essieux le 1^{er} octobre. Avec les 1 100 km supplémentaires et la mise à péage à partir de 7,5 t (au lieu de 12 t précédemment) le dernier trimestre, la recette a légèrement augmenté.

Les principaux résultats de la société TollCollectGmbH pour le dernier exercice (du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015) sont les suivants :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| • chiffre d'affaires | 527 millions d'euros |
| • EBIT | 108 millions d'euros |
| • résultat après impôts | 72 millions d'euros |

Il est rappelé que le Bund a initié une procédure d'arbitrage SGV I, le 8 septembre 2004 et réclame au Consortium 5 500 millions d'euros (plus intérêts) en pénalités et manque à gagner du fait du retard du projet. TC GmbH n'ayant pas pu faire valoir ses droits dans la SGV I, a initié en décembre 2006 la SGV II (avec les arbitres du SGV I). TollCollect réclame environ 900 millions d'euros (plus intérêts).

Les réunions pour les SGV I et II se sont déroulées à Munich du 22 au 25 juin 2015. Comme le SGV I n'évolue pas très favorablement pour le Bund, le Bund a remis en questions les facturations émises par TollCollect depuis l'origine du projet. Le Bund a toujours indiqué que les paiements étaient "non définitifs". Les arbitres ont nommé un cabinet d'audit, RBSM, pour analyser ces factures, et leur bien fondé. RBSM a commencé par un échantillonnage des factures de 2012, 2008 et 2004. Le processus est long et coûteux mais TollCollect a développé un système informatisé performant qui permet d'avoir en ligne, à partir d'une question, les factures, les contrats et la justification du contrat et ce depuis 2003. Les prochaines réunions avec les arbitres sont prévues en Janvier et juin 2016.

En tout état de cause, ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes de Cofiroute, qui a déjà atteint en décembre 2004 le plafond de sa contribution financière au projet.

9.3. Autoroutes Trafic

En date du 1^{er} janvier 2015, la société Cofiroute a cédé à la société VINCI Autoroutes les actions qu'elle détenait dans ladite Société.

10. Comptes annuels consolidés

10.1. Chiffre d'affaires

En application de la norme IFRIC 12 concernant les contrats de concession de service public, le chiffre d'affaires consolidé est constitué par un chiffre d'affaires d'exploitation, fruit de l'exploitation du péage et un chiffre d'affaires construction, prestations de construction des infrastructures réalisées pour le compte de l'État.

Le chiffre d'affaires d'exploitation consolidé s'établit, pour l'année 2015, à 1 306,4 millions d'euros (contre 1 283,6 millions en 2014), soit une progression de 1,8 %.

Le chiffre d'affaires construction s'élève à 80,9 millions d'euros, contre 100,3 millions d'euros en 2014, en diminution de 19,3 %. Ce montant correspond exactement à la sous-traitance de construction, Cofiroute ne dégagant pas de marge sur ses activités de maîtrise d'ouvrage.

Le chiffre d'affaires total (exploitation/construction) s'établit à 1 387,3 millions d'euros par rapport à 1 383,9 millions d'euros en 2014.

10.2. EBITDA

L'EBITDA s'établit à 961,1 millions d'euros en 2015 contre 926,9 millions d'euros en 2014, soit une progression de 34,2 millions d'euros (+ 3,7 %) par rapport à 2014, résultant de la croissance de 1,8 % du chiffre d'affaires accompagnée de la poursuite de l'optimisation des charges d'exploitation. L'EBITDA représente 73,6 % du chiffre d'affaires contre 72,2 % en 2014.

10.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel progresse parallèlement à l'EBITDA de 7,5 % à 712,7 millions d'euros, contre 663 millions d'euros en 2014, compte tenu de l'impact de 7 millions d'euros de la cession de Cofiroute Participations à VINCI Highways et de la baisse des amortissements engendrée par l'allongement de la durée de concession pris en compte à compter du 1^{er} juillet 2015.

10.4. Résultat financier

Le résultat financier s'améliore globalement de 10,4 millions d'euros, - 113,4 millions d'euros en 2015 contre - 123,8 millions d'euros en 2014. Cette variation résulte de l'amélioration du coût de l'endettement financier net de 4,1 millions d'euros et d'une baisse de la charge d'actualisation des provisions à long terme de 6,3 millions d'euros.

10.5. Résultat net

Le poste d'impôts sur les bénéfices augmente de 21,2 millions d'euros pour s'établir à - 223,4 millions d'euros. Cette progression s'explique notamment par l'amélioration du résultat imposable.

Le résultat net s'établit à 375,9 millions d'euros, en progression de 38,9 millions d'euros par rapport à 2014 (337,0 millions d'euros).

10.6. Bilan consolidé

L'endettement net s'élève à 1 856,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 2 374,3 millions d'euros à fin 2014, conséquence d'une non distribution de dividendes sur l'exercice 2015.

11. Rapport sur la gestion du Groupe

En application des dispositions de l'article L.233-16 I du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations constituant le rapport sur la gestion du Groupe.

Les indicateurs clés poursuivent leur croissance, en dépit d'une faible reprise économique en France et d'une conjoncture de taux bas qui pèsent sur le résultat net, ce dernier affiche une progression croissance de 11,5 % par rapport à 2014.

(en millions d'euros)	2015	2014	2013	2012	2011
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 306,4	1 283,6	1 241,4	1 208,5	1 202,0
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	80,9	100,3	109,4	128,0	129,4
Chiffre d'affaires total	1 387,3	1 383,9	1 350,8	1 336,5	1 331,4
Résultat net part du Groupe	375,9	337,0	302,4	294,0	294,2
Endettement financier net	-1 856	-2 374	-2 857	-2 877	-2 959

12. Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été arrêtés selon les principes et méthodes identiques à ceux de 2014.

12.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires progresse de 34,4 millions d'euros, soit + 2,7 %, et s'établit à 1 306,4 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation progresse dans le même temps de 7,2 %, avec une baisse significative des charges d'exploitation hors impôts et taxes, ces derniers affichant une croissance de 0,9 %. Les amortissements et provisions diminuent de 20,4 millions d'euros sur l'exercice du fait de l'impact de l'augmentation de la durée de concession sur l'amortissement de caducité suite à la signature du plan de relance et de la variation de la provision pour maintien en état de la concession en fonction de la programmation des travaux.

Le résultat net à 384,2 millions d'euros, affiche une progression de 10,7 % soit 37,2 millions d'euros par rapport à 2014 (347,0 millions d'euros), conséquence de l'amélioration du résultat d'exploitation.

12.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R-225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure ci-dessous :

(en euros)

Nature des Indications	2011	2012	2013	2014	2015
1. Situation financière en fin d'exercice					
• Capital social	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124
• Nombre d'actions émises	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516
2. Résultat global des opérations effectuées					
• Chiffre d'affaires	1 194 115 531	1 199 909 744	1 233 871 062	1 271 951 368	1 306 366 245
• Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	710 652 890	736 694 366	783 715 694	838 273 912	875 091 942
• Impôt sur les bénéfices à 33,33 % ⁽¹⁾	155 933 522	161 773 165	173 580 830	186 603 823	202 117 413
• Contributions supplémentaires sur l'impôt société	12 917 005	13 401 941	24 276 095	26 099 356	28 271 259
• Bénéfices après impôts, contribution, participation des salariés, amortissements et provisions	290 373 402	303 038 982	308 830 452	347 019 977	384 197 177
• Montant des Bénéfices distribués	294 242 410	294 242 410	133 525 176		
• Dettes à long terme	3 352 555 800	3 285 184 837	3 248 486 100	3 178 892 481	2 618 534 505
• Coût de revient de la concession	8 472 388 782	8 646 681 154	8 780 536 031	8 914 306 897	9 013 567 871
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
• Bénéfice après impôt et participation des salariés mais avant amortissement et provisions	110,65	136,91	140,90	153,32	158,00
• Bénéfice après impôt et participation des salariés, amortissements et provisions	71,55	74,67	76,09	85,50	94,66
• Dividende versé à chaque action	72,50	72,50	32,90	0,00	0,00
4. Personnel					
• Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 805	1 710	1 638	1 560	1 482
• Montant de la masse salariale	68 713 726	71 101 334	65 375 427	60 448 192	57 694 572
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	32 319 562	34 296 494	37 905 113	35 366 232	34 447 855

(1) En 2011, la charge d'impôt comprend aussi un complément de charge d'IS au titre des exercices antérieurs

12.3. Proposition d'affectation du résultat 2015

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Bénéfice net disponible	384 197 177
Report à nouveau antérieur	2 092 143 950
Bénéfice distribuable	2 476 341 127
Dotations à la réserve légale	-
Distribution du dividende	-
Affectation en report à nouveau	384 197 177

Il est proposé d'affecter le bénéfice net disponible de 384 197 177 euros au poste "report à nouveau" qui passera ainsi d'un solde créditeur de 2 092 143 950 euros à un nouveau solde créditeur de 2 476 341 127 euros.

Cofiroute n'a procédé à aucun versement de dividendes sur l'exercice 2015.

En application de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Au titre de 2014

- Pas de distribution de dividendes.

Au titre de 2013

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 133 525 176 euros.

Au titre de 2012

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 294 242 410 euros.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport général les conclusions de leurs opérations de contrôle et des vérifications spécifiques prévues par la loi.

13. Informations sur les délais de paiement

Conformément aux exigences de la loi du 4 août 2008, dite loi LME, et son décret d'application n°2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices figure ci-dessous :

(en millions d'euros)	Échéances inférieures à 30 jours	Échéances comprises entre 30 et 60 jours	Autres échéances
2015	12,3	0,5	-
2014	10,0	1,0	-

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce modifié par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, nous vous communiquons des informations sur les délais de paiement des clients de la société :

(en millions d'euros)	Échéances au comptant ou quasi comptant	Échéances inférieures ou égale à 30 jours	Échéances supérieures à 30 jours
Montant du CA péage 2015	647,9	640,3	3,6

14. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2015

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2016 en application de l'arrêté interministériel du 17 décembre 2015.

La grille tarifaire du réseau interurbain a été déposée le 18 décembre 2015 en vue de la hausse des tarifs de péage du 1^{er} février. Elle prévoit une hausse de +0,8 % en classe 1,2 et 5, de +1,6 % en classe 3 et de +1,1 % en classe 4.

15. Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société.

Les contrats de concession avec des durées restantes de 18,5 ans pour le réseau interurbain, 71 ans pour l'A86 et les contrats de plan conclus avec l'État donnent à Cofiroute une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité et contribuent à assurer la performance financière.

Les risques majeurs auxquels Cofiroute est exposée concernent la recette liée à l'acceptabilité du péage et au trafic qui est corrélée à l'activité économique pour le trafic des poids lourds et, dans une moindre mesure, à l'évolution de la consommation et des prix du carburant à la pompe pour celui des véhicules légers.

Le niveau d'endettement financier de 1 856 millions d'euros est à mettre en regard des investissements réalisés dans le cadre de la construction du réseau autoroutier concédé qui s'élèvent en valeur nette à 4 864 millions d'euros, et de la récurrence de cash-flow élevé. Le risque financier associé à ce niveau d'endettement concerne la politique de gestion de la dette, notamment l'utilisation d'instruments financiers ; cette politique et les règles de prudence appliquées sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés, notes F.14. et F.16. informations relatives à l'endettement financier net et à la gestion des risques financiers.

16. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

17. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2015, il n'y a pas eu de convention intervenue, entre d'une part, un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société et d'autre part, une filiale de la société entrant dans le cadre de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

18. Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale de la Société n'a pas procédé à des autorisations d'opérations d'achat d'actions de la Société.

19. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2015 est jointe en annexe 1.

20. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par la Société, ainsi que par les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce et par la société qui contrôle votre Société.

Sont repris ci-après, pour l'exercice écoulé, les rémunérations et avantages de toute nature de :

- M. Pierre Coppey, Président du Conseil d'administration.

Rémunérations attribuées durant l'exercice

Rémunération fixe brute	612 968 € ⁽¹⁾
Rémunération variable brute	430 000 € ⁽²⁾
Avantage en nature	2 687 €

(1) Ce montant inclut l'indemnité de congés payés versée par la caisse du Bâtiment et des Travaux Publics ainsi que la régularisation effectuée au titre de 2014.

(2) M. Coppey a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction en 2015.

Plan d'Options de souscriptions d'actions

Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées

Plan	Prix d'exercice	Expiration	Type	Nombre d'actions
VINCI 2012	39,04	12/04/2019	Souscription	23 335

Options consenties en 2015

Le Conseil d'administration de VINCI n'a pas mis en place en 2015 de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Options de souscription d'actions levées durant l'exercice

N° et date du plan	Plan VINCI 2011	Plan VINCI 2012
Date du CA de VINCI correspondant	02/05/2011	12/04/2012
Nature des options	Souscription	Souscription
Nombre d'options levées depuis le 15/04/2014	19 035	9 334
Prix d'exercice	43,70 €	39,04 €

Plans d'attribution d'actions de performance existants

Nombre d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Plan	VINCI 2013
Date du CA de VINCI	16/04/2013
Nombre d'actions attribuées à l'origine	11 000
Nombre d'actions à l'issue de la période d'acquisition	11 110(*)
Valorisation des actions (en euros)	317 413
Départ de période d'acquisition	16/04/2013
Fin de période d'acquisition	16/04/2015
Fin de période de conservation	16/04/2017
Conditions de performance	oui

(*) Nombre de 11 000 actions ajusté consécutivement à la mise en place d'un dividende exceptionnel en novembre 2014.

Plan d'Incitation à long terme mis en place au cours de l'exercice

Plan du 15 avril 2014

Le Conseil d'administration de VINCI a décidé d'attribuer au bénéfice de M. Coppey, une allocation, constituée de 6 000 actions de la société VINCI, soumise à condition de présence et à des conditions de performance, et à une somme de 322 878 euros soumise à condition de présence. Consécutivement à la mise en paiement d'un dividende exceptionnel en novembre 2014, le nombre d'actions a été ajusté à 6 060 actions.

Plan du 14 avril 2015

Le Conseil d'administration de VINCI a décidé d'attribuer au bénéfice de M. Coppey, une allocation, constituée exclusivement d'actions de la société VINCI. Elle porte sur 15 000 actions de la société VINCI, soumise à des conditions de performance.

Retraite et prévoyance

Il est précisé que M. Pierre Coppey bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI.

- M. Xavier Huillard, représentant permanent de la société VINCI Autoroutes.

Rémunérations attribuées durant l'exercice

Rémunération fixe brute	1 000 000 €
Rémunération variable brute hors jetons de présence ⁽¹⁾	1 233 228 €
Jetons de présence ⁽¹⁾	13 670 €
Avantage en nature ⁽²⁾	4 064 €

(1) Les jetons de présence perçus par M. Huillard des sociétés du groupe VINCI viennent en déduction de la rémunération variable décidée par le Conseil sur proposition du Comité des rémunérations. Depuis sa nomination en qualité de président directeur général, intervenue le 6 mai 2010, M. Huillard ne perçoit plus de jetons de la part de la société VINCI. A cette date, les jetons de présence perçus par M. Huillard proviennent exclusivement des mandats détenus dans les sociétés du Groupe.

(2) M. Huillard a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction en 2015.

Plan d'Incitation à long terme mis en place au cours de l'exercice

Plan du 15 avril 2014

Le Conseil d'administration de VINCI a décidé d'attribuer au bénéfice de M. Huillard, une allocation, constituée exclusivement d'actions VINCI portant sur 23 240 actions soumises à conditions de performance. En cas de cessation simultanée de ses mandats de président du Conseil d'administration et de directeur général avant la date d'attribution définitive des actions (15 avril 2017) pour quelque raison que ce soit (hormis les cas d'invalidité et de décès), M. Huillard perdra tout droit à une attribution définitive à moins que le Conseil d'administration ne décide de le maintenir dans ses droits.

Consécutivement à la mise en paiement d'un dividende exceptionnel en novembre 2014, le nombre d'actions a été ajusté à 23 473 actions.

Plan du 14 avril 2015

Le Conseil d'administration de VINCI a décidé d'attribuer au bénéfice de M. Huillard, une allocation, constituée exclusivement d'actions de la société VINCI. Elle porte sur 23 240 actions de la société VINCI, soumise à des conditions de performance représentant à cette date, une juste valeur de 1 097 393 euros. Les actions correspondantes seront attribuées à l'issue d'une période de trois ans qui prendra fin le 14 avril 2018 sous réserve du respect des conditions de performance appréciées à la date du 31 décembre 2017. En cas de cessation simultanée de ses mandats de président du Conseil d'administration et de directeur général avant le 14 avril 2018 pour quelque raison que ce soit (hormis les cas d'invalidité et de décès), M. Huillard perdra tout droit à une attribution définitive à moins que le Conseil d'administration ne décide de le maintenir dans ses droits.

M. Huillard conservera ses droits à une attribution définitive sous réserve des conditions de performance si son mandat d'administrateur de VINCI n'est pas renouvelé en 2018.

Retraite et prévoyance

Il est précisé que Xavier Huillard bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI.

Indemnité de rupture

L'assemblée générale de VINCI du 15 avril 2014 a approuvé un engagement de versement à M. Huillard d'une indemnité en cas de rupture simultanée de ses mandats de président du Conseil et de directeur général à l'initiative du Conseil d'administration avant l'expiration de son mandat d'administrateur, sauf en cas de faute lourde ou de départ à la retraite. L'indemnité est plafonnée à 24 mois de rémunération.

Options consenties en 2015

Le Conseil d'administration de VINCI n'a pas mis en place en 2015 de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Options exercées durant l'exercice

M. Xavier Huillard n'a pas exercé d'options de souscription.

Les informations relatives à la rémunération totale et aux avantages de toute nature versés durant l'exercice à M. Xavier Huillard et M. Pierre Coppey, mandataires sociaux de la société VINCI sont plus amplement détaillés dans le rapport annuel de la société VINCI.

- M. Marc Bouron, Directeur Général.

Rémunérations attribuées durant l'exercice

Rémunération fixe	135 000 €
Rémunération variable	55 000 €
Avantage en nature	2 365 €

Plan d'Incitation à long terme mis en place au cours de l'exercice

N° et date du plan	LTI 16/04/2015
Nombre d'actions	2 626
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	56,77 €
Date d'acquisition définitive	16/04/2015
Date de disponibilité	16/04/2018
Condition de présence	oui

Stocks options attribuées durant l'exercice

M. Marc Bouron n'a pas bénéficié d'attribution de stock option en 2015.

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

N° du plan	Plan 2010 09/07/2010	Plan 2011 02/05/2011
Nature des options	Levée d'option simple	Levée d'option simple
Nombre d'options levées durant l'exercice	3 333	4 125
Prix d'exercice	36,70 €	43,70 €

- M. Sébastien Morant, représentant permanent de la Société VINCI Autoroutes Services.

Rémunérations attribuées durant l'exercice

Rémunération fixe	202 285 €
Rémunération variable	259 000 €
Jetons de présence	non disponible par VINCI mngt
Avantage en nature	3 259 €

Stocks options attribuées durant l'exercice

M. Sébastien Morant n'a pas bénéficié d'attribution de stock option en 2015.

Plan d'Incitation à long terme mis en place au cours de l'exercice

N° et date du plan	LTI 14/04/2015
Nombre d'actions	3 500
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	165 270 €
Date d'acquisition définitive	14/04/2018
Date de disponibilité	14/04/2018
Condition de présence	oui

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

N° du plan	Plan 2009 31/08/2009
Nature des options	Levée d'options simple
Nombre d'options levées durant l'exercice	16 500
Prix d'exercice	38,37 €

- M. Patrick Faure, administrateur.

Au cours de l'exercice 2015, Cofiroute a versé à M. Patrick Faure la somme de 7 500 euros.

- M. Henri Stouff, administrateur.

Au cours de l'exercice 2015, Cofiroute a versé à M. Henri Stouff la somme de 12 500 euros.

En application de l'article 117 quater du Code Général des Impôts et de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, Cofiroute a déduit des sommes dues au titre des jetons de présence, le prélèvement obligatoire de 21 % et les prélèvements sociaux de 15,5 %.

21. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous exposons ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Nous vous précisons que le capital social de Cofiroute au 31 décembre 2015 est ainsi réparti :

- VINCI Autoroutes 65,33 %
- Cofiroute Holding 34,65 %
- Autres 0,00015 %

A la connaissance des membres du Conseil d'administration, il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

22. État de la participation des salariés au capital de la société

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune portion du capital de la société n'est détenue par les salariés.

23. Observations du Comité d'entreprise

En application de l'article L.2323-8 du code du travail, il est communiqué au Comité d'entreprise l'ensemble des documents transmis à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

24. Rapport sur le contrôle interne et rapports des commissaires aux comptes

Le rapport établi par le Président du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société est joint au rapport de gestion ainsi que le rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées.

Le rapport général des commissaires aux comptes relate l'accomplissement de leur mission. A ce rapport est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport du Président.

Le Conseil d'administration

Annexe du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

ANNEXE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	23
A. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	24
B. Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal de Cofiroute	28

A. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

État des mandats de M. Pierre COPPEY sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI	Directeur Général Délégué		15/04/2014	
VINCI	Membre du Comité d'orientation et de coordination			
VINCI	Membre du Comité exécutif		01/07/2009	
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Président du Conseil d'administration		01/07/2009	
VINCI CONCESSIONS	Président		18/04/2014	
COFIROUTE	Administrateur		18/12/2007	
COFIROUTE	Président		30/04/2009	
CONSORTIUM STADE DE FRANCE	Administrateur		07/05/2014	
ARCOUR	Administrateur		26/11/2004	
ARCOUR	Président		03/12/2009	
Indigo Infra	Membre du Conseil de surveillance		04/06/2014	
RADIO VINCI AUTOROUTES	Président		02/05/2011	
VINCI CONCESSIONS VIA RUSSIE	Membre du Comité de direction		27/05/2014	
SOC 15	Président		18/04/2014	
VINCI CONCESSIONS RUSSIE	Administrateur		18/04/2014	09/02/2015
VINCI CONCESSIONS RUSSIE	Président		18/04/2014	09/02/2015
VINCI AUTOROUTES	Président		10/02/2010	
VINCI STADIUM	Président		18/04/2014	
LISEA	Membre du Comité de suivi			
VINCI AUTOROUTES SERVICES	Président		17/11/2010	
LA FABRIQUE DE LA CITE	Administrateur		16/11/2010	
LA FABRIQUE DE LA CITE	Président du Conseil d'administration		30/04/2015	
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	Président		07/04/2011	
INFRA FOCH TOPCO	Membre du Comité des investissements		04/06/2014	
VINCI AUTOROUTES ALSACE	Président		15/05/2015	01/12/2015

Mandats exercés au sein du groupe VINCI à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DE L'AÉROPORT	Director		01/07/2014	
CAMBODIA AIRPORT MANAGEMENT SERVICES LTD	Director		01/10/2014	
GRANVIA, a.s.	Member of the Supervisory Board			
AEROPORTOS DE PORTUGAL S.A.	Administrador		04/07/2014	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur	SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL COTE D'AZUR PROVENCE ALPES	25/07/2014	
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	ASF HOLDING	16/03/2012	23/03/2015
VINCI AUTOROUTES	Administrateur Membre Fondateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	14/03/2011	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI à l'étranger

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI CONCESSIONS	Director	EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENT BV.	22/05/2014	

Pierre COPPEY est également Président de l'Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes et Président de l'Association AURORE

État des mandats de M. Marc Bouron sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
COFIROUTE	Directeur Général		11/12/2014	
ARCOUR	Administrateur		25/02/2011	
ARCOUR	Directeur Général		03/12/2009	
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	Vice-Président		13/06/2014	
JARDIN DE LA VOIE ROMAINE	Président		10/03/2010	
SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DE L'AUTOROUTE DU CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG	Président		27/11/2015	
VINCI AUTOROUTES ALSACE	Président		01/12/2015	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
COFIROUTE	Administrateur Membre Fondateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	13/06/2014	
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	JARDIN DE LA VOIE ROMAINE	10/03/2010	

État des mandats de M. Xavier HUILLARD sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI	Administrateur		09/01/2006	
VINCI	Membre du Comité d'orientation et de coordination		12/11/2007	
VINCI	Président Directeur Général		06/05/2010	
VINCI	Président du Comité exécutif		09/01/2006	
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI POUR LA CITÉ	Président		26/06/2006	

Mandats exercés au sein du groupe VINCI à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI Deutschland GmbH	Président du Conseil de Surveillance		16/06/2003	

Mandats exercés hors du Groupe en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
INSTITUT DE L'ENTREPRISE	Président		18/01/2011	
AURORE	Vice-Président		01/01/2004	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI	Administrateur	EUROVIA	09/01/2008	27/02/2015
VINCI	Administrateur	VINCI ÉNERGIES SA.	23/08/2006	
VINCI	Administrateur	AÉROPORTS DE PARIS	15/07/2014	
VINCI	Administrateur	LA FABRIQUE DE LA CITE	16/11/2010	
VINCI	Gérant Associé	SIGNAU	24/08/2006	
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE L'EST DE LYON	Administrateur	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	23/03/2006	
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	COFIROUTE	28/07/2011	

État des mandats de M. Sébastien MORANT sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI	Membre du Comité d'orientation et de coordination		12/11/2007	
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Directeur Général		25/07/2014	
SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL COTE D'AZUR PROVENCE ALPES	Administrateur		25/07/2014	
SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL COTE D'AZUR PROVENCE ALPES	Président du Conseil d'administration		25/07/2014	
VINCI AUTOROUTES	Directeur Général		24/07/2014	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI	Administrateur	SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE	15/09/2014	
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur Membre Fondateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	12/12/2012	
VINCI CONCESSIONS	Administrateur	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	25/07/2014	
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE L'EST DE LYON	Membre du Conseil de surveillance	SOCIÉTÉ PRADO SUD	15/09/2014	
SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL COTE D'AZUR PROVENCE ALPES	Administrateur Membre Fondateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	04/06/2013	17/06/2015
VINCI AUTOROUTES SERVICES	Administrateur	COFIROUTE	20/03/2015	

État des mandats de M. Patrick Priam sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Mandats exercés au sein du groupe VINCI à l'étranger

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI USA Holdings Inc	Director		06/04/2015	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI CONCESSIONS	Administrateur	COFIROUTE	11/12/2014	
SOGEPAR	Administrateur	ASF HOLDING	02/09/2014	23/03/2015
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	ARCOUR	02/09/2014	

État des mandats de M. Henri Stouff sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur		10/12/2007	
COFIROUTE	Administrateur		24/02/2010	
ARCOUR	Administrateur		29/04/2011	
SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTEREL COTE D'AZUR PROVENCE ALPES	Administrateur		27/08/2009	

État des mandats de M. Bernard HUVELIN sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Mandats exercés au sein du groupe VINCI à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI FINANCE INTERNATIONAL	Administrateur		31/12/2012	
VINCI FINANCE INTERNATIONAL	Président		28/01/2013	

Mandats exercés hors du groupe en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
SOFCOT (SAS)	Administrateur		15/03/2002	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
SEMANA	Administrateur	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	09/09/2014	
COFIROUTE HOLDING	Administrateur	COFIROUTE	25/02/2008	

État des mandats de M. Patrick FAURE sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
COFIROUTE	Administrateur		12/05/2003	

Patrick FAURE est également administrateur des sociétés Luxembourgeoises Waterslim et Winslim

État des mandats de M. Pierre TROTOT sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur		22/09/2015	
COFIROUTE	Administrateur		10/09/2015	

Mandats exercés hors du groupe en France ayant pris fin en 2015

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
Novartex	Directeur général - Administrateur			
André	Administrateur			
CEC	Administrateur			
La Halle	Administrateur			
San Marina	Administrateur			
Vivarte Services SA	Président Directeur général			
ENA	Président			
Financière Derby	Président			
Financière Vivarte	Président			
André Ahkbo Ltd	Director			
Naf-Naf Suisse	Administrateur			
Vivarte Holding Suisse SA	Administrateur			
Vivarte Moda SA	Président			

B. Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal de Cofiroute

1. Procédures

Les procédures appliquées par Cofiroute pour son reporting sont composées des procédures établies par le groupe VINCI et de procédures propres à la société. Parmi ces dernières figurent notamment les procédures de Cofiroute relatives au reporting social, environnemental et sociétal annuel.

Le reporting des données extra-financières de Cofiroute porte sur l'exercice fiscal du 1^{er} janvier au 31 décembre. La période de reporting des données sociales est l'année civile. La période de reporting des données environnementales est du 1^{er} octobre au 30 septembre avec un reporting à une fréquence mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon les indicateurs (seules les données concernant les provisions sur les risques environnementaux portent sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N). Cette pratique est en ligne avec les procédures de reporting du groupe VINCI.

2. Périmètre

Le périmètre du reporting environnemental, social et sociétal du présent rapport de gestion couvre l'ensemble des activités de Cofiroute.

3. Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux peuvent présenter des limites, du fait :

- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de variations de périmètres d'activités d'une année sur l'autre ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Ainsi, il convient de préciser les points suivants :

- Émissions de CO₂ des clients de l'autoroute : l'indicateur des émissions de CO₂ des clients de l'autoroute est calculé à l'aide d'un outil développé par l'Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes - ASFA (version 2010 avec mise à jour 2014 pour les poids lourds). Cet outil utilise le modèle ARTEMIS d'évaluation des émissions de polluants et tient compte des kilomètres parcourus par les clients (payants ou gratuits) sur le réseau durant l'exercice. Le profil des vitesses par classe de véhicule utilisé est le profil à 130 km/h paramétré par défaut dans l'outil, le trafic est supposé fluide à 100%. Le calcul ne tient pas compte de l'effet des pentes ni de celui des radars. La zone d'influence des péages est supposée être de 0,1 km. Le réseau est supposé être entièrement interurbain ;
- Émissions de CO₂ évitées grâce au télépéage à 30 km/h : les gains de carburant par passage en voie de télépéage ont été validés par un bureau d'études indépendant et partagés avec l'ASFA en 2012 :
 - pour les véhicules légers : 0,03 L de carburant économisé par passage,
 - pour les poids lourds : 0,3 L de carburant économisé par passage.

Le calcul des gains CO₂ repose sur l'hypothèse que l'ensemble des véhicules utilisent du gazole comme carburant. Seules les émissions liées à la combustion sont prises en compte. Les émissions amont (production du carburant) ne sont pas comptabilisées.

4. Contrôle interne et externe

Les modalités de contrôle interne sont définies dans les procédures évoquées au paragraphe 1.

En application des évolutions du Code de commerce intervenues en 2013 en matière de contrôle externe, Cofiroute demande un avis sur l'exhaustivité et la sincérité à un niveau d'assurance modérée sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans son rapport de gestion, à l'organisme tiers indépendant qu'il a désigné ainsi qu'un avis d'assurance raisonnable sur les informations relatives aux taux de fréquence et de gravité des accidents du travail avec arrêt des salariés ainsi qu'aux émissions de gaz à effet de serre évitées grâce au télépéage sans arrêt et aux émissions de gaz à effet de serre des clients de l'autoroute.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes

désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Cofiroute SA

Siège social : 12 -14 rue Louis Blériot - 92500 Rueil-Malmaison

Capital social : € 158 282 124,08

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Cofiroute SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE"), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux protocoles utilisés par la société (ci-après les "Référentiels"), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de six personnes entre octobre 2015 et février 2016 pour une durée d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre de la société.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené six entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, listées dans le tableau ci-après :

- au niveau de l'entité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽¹⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 100 % des effectifs et entre 19 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Indicateurs sociaux	Niveau d'assurance
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés	Raisonné
Taux de gravité des accidents du travail des salariés	
Effectifs fin de période et répartition par sexe, par tranche d'âge et par zone géographique	Modéré
Total recrutements en CDI	
Total départs de salariés en CDI, dont nombre de licenciements	
Nombre d'heures de formation	
Part des salariés formés	
Nombre de maladies professionnelles	
Nombre total de jours d'absence	
Nombre de travailleurs en situation de handicap	

(1) Informations sociales : Siège social de COFIROUTE.

Informations environnementales : Centres de Châtellerault, Ancenis, Duplex A86 et Orléans.

Indicateurs environnementaux	Niveau d'assurance
Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce au télépéage à 30 km/h	Raisonnable
Émissions de gaz à effet de serre liées au trafic des clients	
Kilomètres d'autoroutes certifiés ISO 14001	Modéré
Consommation d'électricité	
Consommation de gasoil	
Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2)	
Consommation d'eau achetée	
Consommation d'eau forée	
Déchets dangereux collectés	
Déchets non dangereux collectés	

Informations qualitatives

Thèmes sociaux	Les conditions de santé et de sécurité au travail Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
Thèmes environnementaux	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité
Thèmes sociétaux	Les mesures en matière d'emploi et de développement régional Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

3. Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE

Nature et étendue des travaux

Concernant les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe , nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 2 ci-dessus pour les Informations RSE considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi 100 % des informations environnementales identifiées par le signe .

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe .

Conclusion

A notre avis, les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Paris La Défense, le 1^{er} février 2016

KPMG S.A.

Anne Garans
 Associée
 Département Changement Climatique & Développement Durable

Xavier Fournet
 Associé

Rapport du président

sur la composition du Conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

1.	Composition du Conseil et option prise par le Conseil quant au mode d'exercice de la direction générale	33
2.	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	33
3.	Limitations éventuelles de pouvoirs de la direction générale	33
4.	Organisation du contrôle interne	34
4.1.	Les objectifs du contrôle interne	34
4.2.	Principes d'action et de comportement	34
5.	Fonctionnement de la Société	35
5.1.	Gouvernement d'entreprise	35
5.2.	Les comités internes à l'entreprise	35
5.3.	Les revues de direction générale	35
5.4.	Les processus de contrôle	36
5.5.	Les rapports	36
6.	Procédures de gestion des risques	37
7.	Participation des actionnaires à l'assemblée générale	38
8.	Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	38
9.	Le plan d'action pour le renforcement du contrôle interne	39
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	40

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président de Cofiroute a arrêté les termes du présent rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les informations concernant la structure du capital de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion.

1. Composition du Conseil et option prise par le Conseil quant au mode d'exercice de la direction générale

A la date du présent document, le Conseil d'administration de Cofiroute est composé de 8 membres :

- Pierre Coppey ;
- Henri Stouff ;
- Patrick Faure ;
- la société Cofiroute Holding ;
- la société VINCI Autoroutes ;
- la société VINCI Concessions ;
- Philippe Chatelain ;
- Pierre Trotot depuis le 11 décembre 2015.

2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont régulièrement convoqués et reçoivent, préalablement à la tenue des conseils, les informations nécessaires à leurs travaux et décisions dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et contractuelles. Les Administrateurs ont par ailleurs la possibilité, le cas échéant, de consulter l'ensemble des informations disponibles sur la société.

Les commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Conseil d'administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels.

3. Limitations éventuelles de pouvoirs de la direction générale

- Aucune limitation ne vient réduire l'exercice plein et entier par le Directeur Général des pouvoirs attachés à ses fonctions.
- Il est rappelé que conformément à l'article L.225-35 du Code de commerce, et l'article R.225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 11 décembre 2015 a autorisé son Directeur Général, pour une durée d'un an à compter du 11 décembre 2015, à donner au nom de la société des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant total de 100 millions d'euros.
- Il est rappelé que, conformément à l'article L.228-40 al 2 et 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé son Directeur Général, pour une durée d'un an à compter du 11 décembre 2015, à procéder à une ou plusieurs émissions obligataires dans la limite d'1,5 milliards d'euros. Le Directeur Général doit rendre compte au Conseil des dites émissions.
- Il est rappelé que le Conseil a renouvelé l'autorisation spéciale donnée au Directeur Général de prendre tous engagements, consentir toutes garanties, donner tous cautions, avals ou garanties sans limitation de montant, directement ou indirectement, au profit de l'État Allemand dans le cadre du projet TollCollect. Cette autorisation a été donnée initialement le 24 juin 2002 pour une durée d'un an, puis renouvelée d'année en année.
- Lors du Conseil d'administration du 11 décembre 2015, les autorisations susvisées ont été accordées pour une durée d'un an au bénéfice de Marc Bouron, Directeur Général.

4. Organisation du contrôle interne

4.1. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs soient conformes aux orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la société;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux et aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité de la société.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les flux financiers, monétaires ou dématérialisés. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

4.2. Principes d'action et de comportement

La décentralisation

La décentralisation de l'organisation de l'exploitation de la Société par secteurs géographiques dotés des moyens nécessaires, permet aux responsables locaux de prendre rapidement les décisions opérationnelles utiles.

Les délégations de pouvoirs

Le système de délégations de pouvoirs de la société s'exerce dans le respect des principes d'action et de comportement suivants :

- strict respect des règles édictées par le Directeur Général notamment en matière de délégation, d'engagements et d'information financière et comptable;
- transparence et loyauté des collaborateurs, vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel, et vis-à-vis des services fonctionnels. Chaque délégataire doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter ces difficultés avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles de l'entreprise;
- respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où l'entreprise opère;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes par les moyens adaptés (oralement et/ou par écrit) et de montrer l'exemple;
- sécurité des personnes et des biens;
- rigueur et culture de gestion.

La charte "Éthique et Comportements" VINCI

Cette Charte adressée à l'ensemble des managers définit les règles de conduite qui s'imposent à tous les collaborateurs et énonce les principes éthiques professionnels qui régissent les comportements de chacun.

La Charte Relations sous-traitants, VINCI

Cette charte, adressée en 2013 à l'ensemble des managers, précise l'importance de travailler de manière loyale avec ses sous-traitants et fournisseurs. À ce titre, les donneurs d'ordre du Groupe prennent six engagements fondamentaux et veillent à ce qu'ils soient appliqués.

La sécurité des personnes

La sécurité des personnes est au cœur des préoccupations de l'entreprise et la maîtrise des risques professionnels traduite notamment dans l'objectif zéro accident est intégrée dans l'ensemble des processus de l'entreprise. Les ressources et les outils (sensibilisation, formation, procédures, indicateurs) sont adaptés à cette politique d'entreprise.

Référentiels internes

En interne, le dispositif de contrôle interne s'organise autour de plusieurs référentiels :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein de l'entreprise sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur, complétées par des notes de service ou tout autre document émanant de la direction générale ou de ses représentants;
- une charte informatique définit les règles et conditions que doivent respecter les utilisateurs des ressources du système d'information, notamment en matière de sécurité et de protection des données. Ce document a été complété en 2012 par une charte destinée aux administrateurs informatiques.

5. Fonctionnement de la Société

L'organisation générale du contrôle interne de l'entreprise repose sur :

- la formalisation de la stratégie de l'entreprise et des prises de décision ;
- le pilotage et le suivi de l'activité ;
- l'information et la coordination des différentes entités de l'entreprise.

5.1. Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et le taux moyen de participation au Conseil a atteint 95,83 %.

Le Conseil a procédé à l'évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration à l'aide de questionnaires adressés aux administrateurs. Ces derniers sont très satisfaits de l'organisation des réunions, de l'information qui leur est fournie et des exposés qui leur sont présentés.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil a consacré le 2 février 2015 un point à l'ordre du jour à débattre sur son fonctionnement.

5.2. Les comités internes à l'entreprise

Le Comité de direction

Instance d'information, de débat, de coordination et de décision, il réunit tous les 15 jours le Directeur Général et les Directeurs.

Le Comité d'engagements

Tout engagement financier et/ou contractuel significatif de Cofiroute, ou tout investissement supérieur à 240 000 euros est examiné préalablement par un Comité d'engagements, présidé par le Directeur Général, qui examine l'engagement pris par Cofiroute dans son ensemble (aspects financier, technique, juridique ou autre, garanties, cautions, autres engagements hors bilan), l'opportunité de l'investissement et son impact sur les comptes de l'entreprise. Le Comité d'engagements s'est réuni 11 fois en 2015 et a traité 13 dossiers.

5.3. Les revues de direction générale

Les revues concessions

3 revues de concessions se sont tenues en 2015, le 1^{er} avril, le 22 juillet et le 3 novembre ayant pour objet, d'une part, le suivi des obligations résultant des contrats de concession, de leurs avenants et du contexte réglementaire et d'autre part, de dresser le bilan du dialogue avec l'État sur ce périmètre.

Les revues de direction Qualité Sécurité Environnement

Les revues de direction examinent chaque année les résultats de la politique QSE de l'entreprise et en fixent les orientations futures, sur la base des audits réalisés et de l'analyse de l'efficacité des processus opérationnels et des processus support.

Le système de management QSE de l'entreprise, y compris ces revues de direction, a fait l'objet d'une certification de conformité à la norme ISO 9001 et à la norme ISO 14001 pour l'activité de construction, d'exploitation et d'entretien de ses réseaux autoroutiers.

Dans un principe d'amélioration continue, un plan d'actions sécurité prévention destiné au personnel de l'entreprise est élaboré chaque année. Il comporte des actions relatives à l'ensemble des processus de l'entreprise dans les domaines de la formation, de la communication, de l'amélioration des outils de la prévention. Son objectif ultime est d'atteindre le zéro accident du travail pour l'ensemble des salariés. Il s'appuie notamment sur la Politique Prévention Sécurité de VINCI Autoroutes adoptée en avril 2010. Il fait l'objet d'un suivi régulier.

La démarche maîtrise d'ouvrage zéro accident est déclinée par l'ensemble des directions opérationnelles auprès des entreprises sous-traitantes qui réalisent des travaux sur le réseau Cofiroute.

Les revues de projet

Tous les projets significatifs (projets de construction, projets techniques et projets de développement) en cours au sein de l'entreprise sont revus périodiquement (au moins une fois par an) lors de revues de projet, en présence du Directeur Général, du Directeur Financier et des Directeurs intéressés. Ces revues permettent d'effectuer un suivi régulier des décisions prises en Comité d'engagements.

5.4. Les processus de contrôle

5.4.1. Le système comptable

Le système d'engagement des dépenses

Le système d'information et de gestion de l'entreprise repose sur le logiciel SAP. Il comporte différentes fonctionnalités dont la comptabilité, le contrôle de gestion, les achats, la facturation, la gestion des investissements. Les mandataires disposent d'une délégation de signature.

Les restrictions suivantes ont été mises en place :

- l'engagement des dépenses (charges et investissements) est autorisé selon des seuils personnalisés, paramétrés dans le logiciel ; cet engagement est un préalable obligatoire à la comptabilisation, puis au paiement des dépenses ;
- la fonction "comptabilité fournisseurs" est assurée par les différentes directions de l'entreprise ; toutefois, la création ou la modification d'un fournisseur, ainsi que les règlements sont centralisés ;
- une séparation des fonctions comptabilisation et paiement des factures fournisseurs est opérée.

Procédures de comptabilisation des recettes et des dépenses

Les procédures à l'intention des utilisateurs du système comptable et de gestion sont formalisées et à la disposition de chacun au sein de l'intranet de la Société.

Une procédure préalable à la comptabilisation de la recette de péage permet de séparer la fonction contrôle de la fonction production : un contrôle croisé est effectué par les directions concernées (Direction Financière, Direction de l'Ingénierie et des Systèmes d'Information et Direction de l'Exploitation), donnant lieu à une analyse mensuelle.

Arrêté des comptes

La Direction Financière est en charge de l'établissement et de la validation des comptes semestriels et annuels de l'entreprise, du respect des principes comptables et procédures appliqués par les différentes directions de l'entreprise.

Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes assurent le contrôle des procédures et du respect des principes comptables.

5.4.2. Établissement et suivi des budgets

Le contrôle de gestion met en œuvre et coordonne les procédures budgétaires pour l'ensemble de l'entreprise. Chaque direction saisit ses propositions budgétaires dans le système SAP aux dates requises. Elle rédige une note explicative faisant le lien entre les propositions budgétaires et les prévisions d'activité, les risques et aléas identifiés.

Le budget et trois recalages annuels font l'objet d'une présentation et d'une analyse faite par chacune des directions de l'entreprise en présence du Directeur Général et du Directeur Financier. Les budgets délégués à chaque direction font ensuite l'objet d'une validation formelle par la direction générale, et d'un suivi régulier tout au long de l'année.

5.4.3. Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie est réalisée dans le respect des directives de trésorerie établies par le Groupe. Le placement des disponibilités s'effectue auprès de VINCI Autoroutes dans le cadre d'une convention de trésorerie signée en octobre 2011.

La gestion du risque de taux obéit à des règles prudentielles définies par le Groupe.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, notamment l'exposition aux risques de marché, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés tel que décrits dans l'annexe aux comptes consolidés notes G.15. "Données relatives à l'endettement financier net" et G.17. "Informations relatives à la gestion des risques financiers".

Les décisions concernant les principales opérations de financement et de gestion de la dette sont prises lors de Comités de trésorerie qui se réunissent à période régulière et préalablement à toute opération importante.

Les pouvoirs bancaires sont octroyés de façon limitée, dans le respect des directives de trésorerie du Groupe ; la nature des pouvoirs accordés et les bénéficiaires font l'objet d'un recensement régulier.

Les directives et notes d'information du groupe VINCI pour prévenir les risques d'escroquerie ont été diffusées au sein des services financiers.

5.5. Les rapports

Rapports à la direction générale et aux actionnaires

La Direction Financière transmet mensuellement à la direction générale et aux actionnaires de la société un suivi du chiffre d'affaires de l'entreprise, de ses principaux indicateurs d'activité et de son endettement net.

Elle transmet également les éléments suivants :

- l'arrêté des comptes semestriels et annuels ;

- les comptes prévisionnels de l'année N (1^{re} visée en novembre N-1, suivie de 4 recalages au cours de l'année, en mars, mai, septembre et novembre);
- le plan triennal révisé chaque année.

Rapports à l'autorité concédante

Au titre de ses deux contrats de concession, Cofiroute rend compte régulièrement de ses engagements à son autorité concédante. Cofiroute a notamment transmis en juin 2015 les comptes sociaux de l'année 2014 et les comptes rendus d'exécution de chaque contrat de concession et le compte rendu annuel d'exploitation. Les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction des usagers sont également transmis annuellement ainsi qu'un bilan sur le volet "Sécurité".

Par ailleurs, au titre du contrat de plan, Cofiroute a remis à l'autorité concédante, des rapports d'avancement ainsi qu'un rapport de bilan actualisé en juin 2015.

En dernier lieu une réunion de suivi du contrat avec la Direction des Infrastructures de transports s'est déroulée le 10 décembre 2015.

6. Procédures de gestion des risques

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés

La Direction Financière, rattachée à la direction générale, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières, sociales et consolidées, diffusées à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Elle est notamment en charge de :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés;
- la définition et le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS.

Les commissaires aux comptes sont associés aux réflexions et aux travaux liés à la mise en application des opérations comptables complexes. Ils présentent à la Direction Financière leurs remarques et observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent une lettre d'affirmation signée par le Directeur Général et le Directeur financier.

Procédures mises en place afin de prévenir et maîtriser les risques liés à son activité

L'exploitation du réseau en service fait l'objet de procédures internes et externes réunies dans une documentation intitulée "Bibliothèque Opérationnelle Technique". En particulier, les interventions sont formalisées pour chaque autoroute du réseau, par un Plan d'Intervention et de Secours (PIS) qui a pour objet de définir et de faciliter la coordination et la mise en œuvre des mesures de secours et d'exploitation depuis le traitement des incidents quotidiens et mineurs jusqu'aux perturbations graves pour lesquelles le Préfet n'a pas décidé de mettre en œuvre un plan d'Urgence ou un Plan Orsec.

Une procédure de permanence concerne l'ensemble du réseau; elle se compose de permanences opérationnelles 24h/24 tenues par le personnel de l'exploitation, d'une permanence de la direction générale assurée par un des membres du Comité de direction et d'une permanence Communication.

Les systèmes critiques sont redondés. Un plan de redémarrage des systèmes d'information en cas de panne ou sinistre existe.

Procédures mises en place afin de garantir le système d'information

Un Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) commun a été nommé en 2013 pour l'ensemble des entités de VINCI Autoroutes. Il a pour mission principale d'harmoniser les politiques, systèmes de management de la sécurité informatique et normes de SSI entre les entités, en participant notamment à l'élaboration de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de VINCI Autoroutes et à sa déclinaison au sein de Cofiroute.

Il est également responsable de l'identification et de l'évaluation des risques. Il définit et contrôle l'application des plans de réponse aux incidents de sécurité. Il s'assure de la mise en œuvre de la sécurité dans les différents projets informatiques. Un correspondant SSI du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a également été nommé.

Procédures liées au contrôle interne

Le Directeur Général a précisé l'organisation du contrôle interne constitué :

- d'un responsable du contrôle de la fraude au péage;
- d'un responsable de la certification de la recette;
- d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information;
- et d'un responsable du contrôle interne.

Ils ont recours, en tant que de besoin, à des prestataires externes pour les missions d'audit indépendant qu'ils estiment nécessaires. Ces trois personnes ont établi des plans d'actions coordonnés entre eux et rendent compte de leur traitement directement auprès du Directeur Général.

7. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Pour les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale, il est renvoyé au Titre V des statuts reproduit ci-après :

“ TITRE V / ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 21

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Article 22

Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées des versements exigibles, quel que soit le nombre d'actions possédé par chacun d'eux.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

Dans toutes les assemblées, les titulaires d'actions ont le droit d'assister à la réunion ou de s'y faire représenter sans formalités préalables, si leurs actions ont été inscrites sur le registre des titres nominatifs, cinq jours au plus tard, avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration a la faculté de réduire ou de supprimer ce délai.

Les Assemblées Générales sont présidées : soit par le Président ou l'un des Vice-Présidents du Conseil d'administration, soit par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Article 23

Les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires, statuant dans les conditions légales de quorum et de majorité qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation en vigueur.

Article 24

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément aux dispositions légales.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'administration soit par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général. Ils peuvent également être certifiés par le Secrétaire de l'Assemblée.

Au cours de la liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.”

8. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Pour les administrateurs et mandataires sociaux, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de gestion.

Les rémunérations de M. Pierre COPPEY et M. Marc BOURON comprennent chacune une part variable déterminée en fonction de la réalisation d'objectifs fixés individuellement.

9. Le plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

Actions de contrôle des risques réalisées en 2015

Suppression de l'utilisation des chèques dans les directions opérationnelles

Maintien du Label Diversité décerné par AFNOR Certification pour 4 ans

Audit des notes de frais de l'entreprise et de son processus

Audit et redéfinition des pouvoirs des valideurs de commandes et mise à jour des pouvoirs dans le système SAP

Audit annuel du partage des recettes de péage sur les réseaux maillés entre sociétés concessionnaire d'autoroutes

Actions programmées en 2016 et au-delà

Audit financier de projets de construction pour vérifier l'application des autorisations délivrées par le Comité d'engagements et la conformité aux règles comptables et financières

Audit sur la gestion du cash en gare de péage et sur la gestion des encaissements des constatations de non-paiement (CNP)

Le programme d'audit interne pourra être complété en cours d'année.

Conformément au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration.

Le Président

M. Pierre COPPEY

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société

Exercice clos le 31 décembre 2015

Cofiroute SA

Siège social : 12-14 rue Louis Blériot

92500 Rueil-Malmaison

Capital social : € 158 282 124

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cofiroute S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière;
- et d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} février 2016

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Xavier Fournet
Associé

Deloitte & Associés
Mansour Belhiba
Associé

Comptes consolidés

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015	42
Compte de résultat consolidé	42
État du résultat global consolidé	42
Bilan consolidé	43
Bilan consolidé	43
Tableau des flux de trésorerie consolidés	44
Variation des capitaux propres consolidés	45
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	46
A. Principes généraux et recours aux estimations	47
B. Faits marquants de la période	49
C. Principales composantes du compte de résultat	49
D. Contrats de concession	54
E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	55
F. Capitaux propres	59
G. Financement et gestion des risques financiers	60
H. Avantages du personnel et paiements en actions	69
I. Autres notes	72
J. Événements postérieurs à la clôture	74
K. Autres informations relatives au périmètre de consolidation	74
L. Litiges	74
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	75

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Chiffre d'affaires	3.1.	1 387,3	1 383,9
dont:			
Chiffre d'affaires d'exploitation		1 306,4	1 283,6
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession		80,9	100,3
Produits des activités annexes		3,3	3,8
Charges opérationnelles	3.2.	- 683,3	- 722,6
Résultat opérationnel sur activité		707,3	665,1
Paiements en actions (IFRS 2)	20.	- 1,6	- 2,2
Autres éléments opérationnels courants		0,0	0,2
Résultat opérationnel courant		705,7	663,1
Éléments opérationnels non courants		7,0	- 0,1
Résultat opérationnel	3.2.	712,7	663,0
Coût de l'endettement financier brut		- 111,3	- 115,2
Produits financiers des placements de trésorerie		3,1	2,9
Coût de l'endettement financier net	4.	- 108,2	- 112,3
Autres produits et charges financières	4.	- 5,2	- 11,5
Impôts sur les bénéfices	5.	- 223,4	- 202,2
Résultat net		375,9	337,0
Résultat net – Part des intérêts minoritaires		0,0	0,0
Résultat net- Part du Groupe		375,9	337,0
Résultat net par action (en euros) – Part du Groupe	6.	92,61	83,02

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat net	375,9	337,0
Instruments financiers des sociétés contrôlées: Couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾	- 0,3	- 0,3
Écarts de conversion	0,1	0,3
Impôt ⁽²⁾	0,1	0,1
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	- 0,1	0,1
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	- 0,2	- 1,9
Impôt	0,1	0,6
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	- 0,1	- 1,2
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	- 0,2	- 1,1
Résultat global	375,7	335,9

(1) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(2) Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	7	4 863,9	4 997,3
Autres immobilisations incorporelles		0,0	1,3
Immobilisations corporelles du domaine concédé	8	357,6	374,1
Immobilisations corporelles	8	15,1	18,1
Autres actifs financiers non courants	9	0,0	0,1
Instruments dérivés actifs non courants	15 - 17	85,5	112,1
Total actifs non courants		5 322,1	5 503,0
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	10	1,6	1,1
Clients et autres débiteurs	10	80,1	86,1
Autres actifs courants d'exploitation	10	41,7	40,7
Instruments dérivés actifs courants	15 - 17	110,6	127,7
Actifs financiers de gestion de trésorerie	15	4,1	11,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie	15	1 323,3	849,4
Total actifs courants		1 561,6	1 116,3
Total actifs		6 883,7	6 619,3

Bilan consolidé

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres			
Capital social		158,3	158,3
Réserves consolidées		2 314,9	1 990,6
Réserves de conversion		0,0	-0,1
Résultat net de la période – Part du Groupe		375,9	337,0
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		-1,4	-1,1
Capitaux propres – Part du Groupe	13	2 847,6	2 484,6
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
Total capitaux propres		2 847,6	2 484,6
Passifs non courants			
Provisions non courantes	11	0,2	0,1
Provisions pour avantages du personnel	19	18,9	17,9
Emprunts obligataires	15	1 780,4	2 310,7
Autres emprunts et dettes financières	15	895,1	948,5
Autres passifs non courants		0,8	1,5
Impôts différés nets	53	209,1	223,2
Total passifs non courants		2 904,4	3 501,9
Passifs courants			
Provisions courantes	10.4	245,7	239,8
Fournisseurs	10.1	38,9	27,1
Dettes sur immobilisations		35,0	42,6
Autres passifs courants d'exploitation	10.1	92,9	95,7
Passifs d'impôt exigible		14,9	12,2
Instruments dérivés passifs courants	15 - 17	74,8	93,8
Dettes financières courantes	15	629,6	121,8
Total passifs courants		1 131,6	632,9
Total passifs et capitaux propres		6 883,7	6 619,3

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Résultat net consolidé de la période		375,9	337,0
Dotations aux amortissements	3-4	257,2	266,9
Dotations (reprises) aux provisions (nettes)		5,0	9,6
Paievements en actions et autres retraitements	20	-1,9	-1,6
Résultat sur cessions		-6,5	0,7
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		0,0	-0,1
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	4	108,2	112,3
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	5	223,4	202,2
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		961,2	927,0
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	10	-3,1	10,9
Impôts payés		-226,8	-211,8
Intérêts financiers nets payés	4	-106,4	-111,4
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0,0	0,0
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	624,9	614,6
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-1,4	-1,5
<i>Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		0,0	0,0
Investissements opérationnels (nets de cessions)		-1,4	-1,5
Cash-flow opérationnel		623,5	613,1
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)	7-8	-111,0	-130,3
Cash-flow libre (après investissements)		512,5	482,9
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		0,0	0,1
Cessions de titres de participation		11,8	0,2
Incidence nette des variations de périmètre		-4,2	0,0
Autres		0,0	0,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	-104,8	-131,4
Dividendes payés aux actionnaires de Cofiroute SA	14	0,0	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	15	0,0	1,5
Remboursements d'emprunts long terme	15	-53,4	-70,2
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	15-16	7,3	-0,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	-46,1	-68,8
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	474,0	414,4
Trésorerie nette à l'ouverture		849,4	434,7
Autres variations		0,0	0,3
Trésorerie nette à la clôture		1323,3	849,4
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		-7,3	0,1
(Émission) remboursement d'emprunts		53,4	68,7
Autres variations		-2,1	-1,0
Incidence des variations de juste valeur		0,0	0,0
Incidence des variations des cours de devises		0,0	0,0
Variation de L'endettement financier net	15	518,0	482,2
Endettement financier net en début de période		-2374,3	-2856,5
Endettement financier net en fin de période		-1856,3	-2374,3

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux Propres – Part du Groupe								
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	Total	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2014	158,3	1 688,7	- 0,5	0,3	302,4	2 149,3	0,0	2 149,3
Résultat net de la période					337,0	337,0		337,0
Autres éléments du résultat global			0,3	- 1,4		- 1,1		- 1,1
Résultat global de la période	0,0	0,0	0,3	- 1,4	337,0	335,9	0,0	335,9
Affectation du résultat et dividendes distribués		302,4			- 302,4	0,0		0,0
Paielements en actions		- 0,6				- 0,6		- 0,6
Capitaux propres 31/12/2014	158,3	1 990,6	- 0,1	- 1,1	337,0	2 484,6	0,0	2 484,6
Résultat net de la période					375,9	375,9		375,9
Autres éléments du résultat global			0,1	- 0,3		- 0,2		- 0,2
Résultat global de la période	0,0	0,0	0,1	- 0,3	375,9	375,7	0,0	375,7
Affectation du résultat et dividendes distribués		336,3			- 336,3	0,0		0,0
Paielements en actions		- 0,7				- 0,7		- 0,7
Variation de périmètre		0,6			- 0,6	0,0		0,0
Retraitements IFRIC 21		- 11,9				- 11,9		- 11,9
Capitaux propres 31/12/2015	158,3	2 314,9	0,0	- 1,4	375,9	2 847,6	0,0	2 847,6

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A.	Principes généraux et recours aux estimations	47
1.	Base de préparation des comptes	47
2.	Recours aux estimations	48
B.	Faits marquants de la période	49
1.	Entrée en vigueur du plan de relance autoroutier en France	49
2.	Filiales et participations	49
C.	Principales composantes du compte de résultat	49
3.	Chiffre d'affaires et résultat opérationnel	49
4.	Charges et produits financiers	51
5.	Impôts sur les bénéfices	52
6.	Résultat par action	53
D.	Contrats de concession	54
7.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	54
E.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	55
8.	Immobilisations corporelles et autres incorporelles	55
9.	Autres actifs financiers non courants	56
10.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	57
11.	Provisions non courantes	58
12.	Autres obligations contractuelles et engagements donnés et reçus	58
F.	Capitaux propres	59
13.	Informations relatives aux capitaux propres	59
14.	Dividendes	59
G.	Financement et gestion des risques financiers	60
15.	Données relatives à l'endettement financier net	60
16.	Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	62
17.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	63
18.	Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable	67
H.	Avantages du personnel et paiements en actions	69
19.	Provisions pour avantages du personnel	69
20.	Paiements en actions	71
I.	Autres notes	72
21.	Transactions avec les parties liées	72
22.	Effectifs	73
23.	Honoraires des commissaires aux comptes	73
J.	Événements postérieurs à la clôture	74
K.	Autres informations relatives au périmètre de consolidation	74
1.	Périmètre et méthode de consolidation	74
2.	Opérations intra-groupe	74
3.	Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers	74
4.	Opérations en monnaies étrangères	74
L.	Litiges	74

A. Principes généraux et recours aux estimations

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés de Cofiroute au 31 décembre 2015 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015⁽¹⁾.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2015 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception de l'évolution de la présentation des états financiers décrite ci-après et des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2015.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 1^{er} février 2016 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 18 mars 2016.

Évolution de la présentation des états financiers consolidés de Cofiroute

La présentation des états financiers consolidés de Cofiroute a été modifiée par rapport à celle utilisée pour les exercices clos jusqu'au 31 décembre 2014.

Les modifications ont porté principalement sur l'organisation et la hiérarchisation des notes annexes par thème de référence. Elles sont destinées à accroître la lisibilité et la pertinence des états financiers consolidés de Cofiroute et à en favoriser l'appréhension, conformément aux recommandations de l'AMF et aux travaux entrepris par le normalisateur comptable international.

La plupart des principes comptables, auparavant regroupés en note A, figurent désormais au sein de chaque note de référence afin que le lecteur puisse plus aisément comprendre les données financières présentées. La base de préparation des comptes et le recours aux estimations pour l'établissement des comptes consolidés restent toutefois détaillés en note A. Principes généraux et recours aux estimations. Les règles et méthodes de consolidation applicables jusqu'au 1^{er} janvier 2015 (date à partir de laquelle Cofiroute ne consolide plus aucune société), sont désormais présentées en note K. Autres informations relatives au périmètre de consolidation.

La présentation des comptes de résultat, état du résultat global, tableau des flux de trésorerie et variation des capitaux propres n'est pas modifiée par les travaux d'amélioration entrepris. La présentation du bilan est identique à celle des exercices précédents, à l'exception de l'ajout de postes complémentaires destinés à présenter de façon isolée les montants des justes valeurs des instruments financiers dérivés et des provisions pour avantages du personnel. Le poste intitulé "Autres actifs financiers" n'est désormais constitué que des prêts et créances (y compris les créances financières des contrats de PPP) et des actifs financiers disponibles à la vente. Il comprenait auparavant la juste valeur des instruments financiers dérivés actifs.

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2015

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2015, concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 "Droits ou taxes".

L'interprétation IFRIC 21 "Droits ou taxes" précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels". Elle clarifie notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'associer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal. L'interprétation IFRIC 21 ne traite pas en revanche de la contrepartie à enregistrer au titre du passif.

Au sein de Cofiroute, l'application de cette interprétation s'est principalement traduite par la modification du rythme de reconnaissance de trois droits ou taxes en vigueur en France auparavant constatées prorata temporis au cours de chaque arrêté intermédiaire : la taxe foncière, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la redevance domaniale des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les deux premières taxes sont désormais intégralement comptabilisées au passif du bilan (contrepartie résultat) le 1^{er} janvier alors que la redevance domaniale est dorénavant enregistrée dans son intégralité au 1^{er} juillet.

L'application d'IFRIC 21 n'a pas d'incidence sur le compte de résultat de l'exercice 2014. Les impacts d'IFRIC 21 sur le bilan consolidé du 31 décembre 2014 sont peu significatifs (- 11,9 millions d'euros après impôt). Celui-ci n'a, en conséquence, pas été retraité.

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2015

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015 :

- IFRS 15 "Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients" ;
- IFRS 9 "Instruments financiers" ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 "Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables" ;
- Amendements à IAS 1 "Amélioration des informations à fournir en annexe" ;
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

(1) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

2. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2.1. Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de leur valeur recouvrable.

2.2. Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France);
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

2.3. Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, et, des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe aux comptes consolidés annuels en note G.18. " Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable ".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du " risque de contrepartie " pour les instruments dérivés actifs et du " risque de crédit propre " pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise principalement les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.

- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique uniquement pour les titres de la participation dans Toll Collect non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

2.4. Évaluation des engagements de retraite

- Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.
- Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note H.19.1. " Provisions pour engagements de retraite ". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

2.5. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge au titre des paiements en actions relative à l'attribution à certains de ses salariés de stock-options (offres de souscription d'actions), du plan d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe (PEG) proposé par VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

B. Faits marquants de la période

1. Entrée en vigueur du plan de relance autoroutier en France

Les discussions relatives au plan de relance autoroutier engagées par les sociétés concessionnaires avec l'État concédant en novembre 2012 ont finalement abouti à la signature d'un protocole le 9 avril 2015 avec la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Outre la mise en œuvre du plan de relance autoroutier, qui avait obtenu un avis positif de la Commission européenne le 28 octobre 2014 suite à sa notification en mai 2014, ce protocole prévoit :

- les modalités de compensation de la hausse de la redevance domaniale intervenue en 2013 et du "gel" des tarifs de 2015 ;
- le versement pendant 20 ans d'une contribution volontaire exceptionnelle annuelle de 60 millions d'euros indexés à l'inflation, à l'Agence des Infrastructures de Transport en France (AFITF). La part de Cofiroute est d'environ 15 % de ce montant ;
- la mise en place de mécanismes d'encadrement de la profitabilité des contrats s'appliquant aux périodes d'allongement additionnelles liées au plan de relance autoroutier ;
- l'affirmation de la stabilité de l'environnement fiscal contractuel ;
- des mesures complémentaires ciblées en faveur du covoiturage et de l'accueil des autocars notamment ;
- des mesures en faveur d'une meilleure transparence avec en particulier la mise en place de l'ARAFER (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières) ;
- enfin, les sociétés concessionnaires se sont engagées à la création d'un fonds de modernisation écologique des transports de 200 millions d'euros auquel VINCI participera à hauteur de 50 %.

La publication au Journal Officiel, le 23 août 2015, de l'avenant au contrat de concession de Cofiroute rend les mesures du plan de relance autoroutier exécutoires.

Les engagements supplémentaires d'investissement à réaliser par la société Cofiroute concernent des travaux d'infrastructures destinés à améliorer le réseau autoroutier, notamment des élargissements sur l'autoroute A10.

En contrepartie de ces investissements supplémentaires, la durée du contrat de concession a été prolongée de 2 ans et 6 mois pour le réseau interurbain de Cofiroute. Les durées d'amortissements des ouvrages concédés dans les comptes de la société a été revue prospectivement et prolongée pour la même durée.

2. Filiales et participations

Cofiroute a cédé le 1^{er} janvier 2015 à VINCI Highways, les actions qu'elle détenait dans Cofiroute Participations, cédant par conséquent, ses filiales anglaises et américaines.

C. Principales composantes du compte de résultat

3. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

3.1. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Cofiroute comptabilise son chiffre d'affaires conformément à la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires" et IAS 11 "Contrats de construction". La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note D. "Contrats de concession" présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part les recettes de péages perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, ainsi que les produits d'activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires et ;
- d'autre part le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

(en millions d'euros)	2015	2014
Chiffre d'affaires – Recettes de péage	1 291,8	1 257,3
Chiffre d'affaires – Autres	14,6	26,3
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 306,4	1 283,6
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession	80,9	100,3
Chiffre d'affaires total	1 387,3	1 383,9

3.2. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

Le résultat opérationnel courant est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2) et les autres produits et charges opérationnels courants.

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits considérés comme non courants.

(en millions d'euros)	2015	2014
Chiffre d'affaires	1 387,3	1 383,9
dont:		
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>	<i>1 306,4</i>	<i>1 283,6</i>
<i>Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession</i>	<i>80,9</i>	<i>100,3</i>
Produits des activités annexes	3,3	3,8
Charges de construction	-80,9	-100,3
Achats consommés	-10,0	-10,9
Services extérieurs	-75,8	-65,6
Impôts et taxes	-161,6	-159,6
Charges de personnel	-94,8	-104,6
Autres produits et charges opérationnels	-0,5	-0,6
Dotations aux amortissements	-257,2	-266,9
Dotations nettes aux provisions et autres	-2,6	-14,1
Charges opérationnelles d'exploitation	-683,3	-722,5
Résultat opérationnel sur activité	707,3	665,1
% du chiffre d'affaires(*)	54,1 %	51,8 %
Paiements en actions	-1,6	-2,2
Autres éléments opérationnels courants	0,0	0,2
Résultat opérationnel courant	705,7	663,1
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	7,0	-0,1
Résultat opérationnel	712,7	663,0
% du chiffre d'affaires(*)	54,6 %	51,7 %

(*) % calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

3.3. Autres produits et charges opérationnels sur activité

(en millions d'euros)	2015	2014
Plus ou moins-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-0,5	-0,6
Total	-0,5	-0,6

3.4. Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2015	2014
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	-202,3	-211,7
Immobilisations corporelles du domaine concédé	-50,1	-50,3
Immobilisations corporelles et incorporelles	-4,8	-5,0
Dotations aux amortissements	-257,2	-266,9

4. Charges et produits financiers

Principes comptables :

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, ceux liés aux coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés à la valeur des actifs immobilisés pendant la période de construction. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

(en millions d'euros)	2015	2014
Coût de l'endettement financier brut	- 111,3	- 115,2
Produits financiers des placements de trésorerie	3,1	2,9
Coût de l'endettement financier net	- 108,2	- 112,3
Coûts d'emprunts immobilisés	0,0	0,0
Coûts d'actualisation	- 5,3	- 11,5
Résultat de change	0,1	0,0
Autres charges et produits financiers	- 5,2	- 11,5

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 108,2 millions d'euros en 2015 contre 112,3 millions d'euros en 2014. Cette baisse de 4,1 millions d'euros d'un exercice à l'autre s'explique principalement par le remboursement d'emprunts sur la période.

Le solde des autres charges et produits financiers ressort à - 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 (- 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation pour un montant de - 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 (- 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Ceux-ci portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de - 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2015 (- 11,0 millions d'euros au 31 décembre 2014) et les provisions pour engagements de retraite à hauteur de - 0,4 million d'euros au 31 décembre 2015 (- 0,5 million d'euros au 31 décembre 2014).

Par ailleurs, le recul de 6,2 millions d'euros de la charge d'actualisation est lié essentiellement à la moindre baisse des taux d'actualisation constatée en 2015.

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués au coût amorti	- 138,1		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	3,1		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	26,7		0,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	0,2		
Coûts d'actualisation		- 5,3	
Résultat de change		0,1	
Total résultat financier	- 108,2	- 5,2	0,0

(en millions d'euros)	31/12/2014		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués au coût amorti	- 139,8		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	2,9		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	24,8		0,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	- 0,2		
Dividendes		0,0	
Coûts d'actualisation		- 11,5	
Total résultat financier	- 112,3	- 11,5	0,0

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	26,3	24,5
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	- 21,0	29,9
Variations de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	21,0	- 29,9
Réserve transférée en résultat au titre des couverture de flux de trésorerie	0,3	0,3
dont variation de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	0,3	0,3
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,0	0,0
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	26,7	24,8

5. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Cofiroute calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale française. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de Cofiroute et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt s'élève à 223,4 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 202,2 millions d'euros au 31 décembre 2014.

5.1. Analyse de la charge nette d'impôt

(en millions d'euros)	2015	2014
Impôts courants	- 229,9	- 210,6
Impôts différés	6,6	8,5
Total impôts	- 223,4	- 202,2

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par Cofiroute, appartenant au Groupe d'intégration fiscale VINCI,
- la contribution sociale de solidarité de 3,3 % du taux d'impôt des sociétés,
- la contribution exceptionnelle de 10,7 % du taux d'impôt des sociétés,
- les impacts liés à l'évolution des différences temporelles déductibles et taxables.

5.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt ressort à 37,28 % sur l'exercice 2015 contre 37,50 % en 2014.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat avant impôt	599,2	539,1
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,00 %	38,00 %
Impôt théorique attendu	- 227,7	- 204,9
Différences permanentes et autres	4,3	2,7
Impôt effectivement constaté	- 223,4	- 202,2
Taux d'impôt effectif	37,28 %	37,50 %

Les différences permanentes incluent notamment les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions.

5.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2015	Variations			31/12/2014
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraite	7,4	0,0	0,1		7,3
Différences temporelles sur provisions	9,4	0,4			9,1
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	9,1				9,1
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,6	(0,1)	0,1		0,6
Autres	35,1	0,8	7,3	(0,7)	27,7
Total	61,6	1,1	7,5	(0,7)	53,7
Impôts différés passifs					
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,1	0,0			0,1
Provisions	13,4	0,0			13,4
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	241,5	(3,7)			245,3
Amortissements dérogatoires	9,5	(1,0)			10,5
Autres	6,2	(0,8)		(0,7)	7,7
Total	270,7	(5,5)	0,0	(0,7)	276,9
Impôts différés net	(209,1)	6,6	7,5	0,0	(223,2)

Les différences temporelles concernent principalement les immobilisations incorporelles du domaine concédé (241,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 245,3 millions d'euros au 31 décembre 2014).

5.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 (sans changement par rapport au 31 décembre 2014) et concernent la dépréciation des titres Toll Collect.

6. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres auto-détenus.

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2014 et 2015. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué en 2015, comme en 2014, est de 4 058 516.

Le résultat net par action ressort à 92,61 euros en 2015 (83,02 euros en 2014).

D. Contrats de concession

Principes comptables

Chez Cofiroute et selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple "pass through" ou "shadow toll"), le modèle de "l'actif incorporel" s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé" (voir note D.7.1. "Immobilisations incorporelles du domaine concédé").

Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié reflétant le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux deux contrats de concession de Cofiroute.

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

7. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

7.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coût des infrastructures en service(*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2014	7 816,0	125,4	7 941,4
Acquisitions de l'exercice	23,5	76,8	100,3
Autres mouvements	93,2	- 96,1	- 2,9
	7 932,7	106,1	8 038,8
Subventions reçues	- 6,4	0,0	- 6,4
Au 31/12/2014	7 926,3	106,1	8 032,4
Acquisitions de l'exercice	15,7	65,2	80,9
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	67,4	- 74,2	- 6,8
	8 009,4	97,1	8 106,5
Subventions reçues	- 4,8	0,0	- 4,8
Au 31/12/2015	8 004,6	97,1	8 101,7
Amortissements			
Au 01/01/2014	- 2 823,0		- 2 823,0
Amortissements de l'exercice	- 211,7		- 211,7
Autres mouvements	- 0,4		- 0,4
Au 31/12/2014	- 3 035,1		- 3 035,1
Amortissements de l'exercice	- 202,3		- 202,3
Autres mouvements	- 0,4		- 0,4
Au 31/12/2015	- 3 237,8		- 3 237,8
Valeur nette			
Au 01/01/2014	4 993,0	125,4	5 118,4
Au 31/12/2014	4 891,2	106,1	4 997,3
Au 31/12/2015	4 766,7	97,1	4 863,9

(*) Subventions d'investissement déduites.

La hausse des immobilisations incorporelles du domaine concédé en valeur brute correspond principalement aux 80,9 millions d'euros d'acquisitions réalisées en 2015 (contre 100,3 millions d'euros en 2014). Elles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 65,2 millions d'euros en 2015 liées principalement aux investissements liés au contrat de plan N°3, à la phase 2 de l'avenant 11 et au plan de relance autoroutier.

La diminution des charges de dotation aux amortissements est liée à la mise en œuvre du plan de relance autoroutier.

7.2 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par le Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2015	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage – France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : 30 juin 2034	Actif incorporel
Duplex A86 – France (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2086	Actif incorporel

7.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Disposant d'un cadre contractuel bien défini au travers de contrats de concessions et de contrats de plan, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2015, le montant d'engagement d'investissement prévus dans le cadre des contrats de concession est de 1 163 millions d'euros, contre 608 millions d'euros en 2014. La hausse des engagements d'investissement sur la période est liée au démarrage du plan de relance autoroutier.

E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

8. Immobilisations corporelles et autres incorporelles

8.1 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre du Groupe. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

Les biens sont amortis à compter de leur mise en service.

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Terrains	Agencements	Matériels, installations techniques et autres	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2014	771,9	1,2	9,4	34,2	816,7
Acquisitions de l'exercice	38,8	0,0	0,6	0,9	40,3
Sorties de l'exercice	-3,1	-0,0	-0,0	-0,0	-3,1
Autres mouvements	0,7	-0,0	0,7	1,0	2,4
Au 31/12/2014	808,3	1,1	10,7	36,1	856,3
Acquisitions de l'exercice	27,9	0,0	0,1	1,3	29,3
Sorties de l'exercice	-8,6	-0,0	0,0	-0,0	-8,7
Autres mouvements	5,9	0,0	0,3	-0,1	6,0
Au 31/12/2015	833,4	1,1	11,1	37,3	882,9
Amortissements					
Au 01/01/2014	-387,0		-1,9	-23,2	-412,1
Amortissements de l'exercice	-50,3		-1,7	-3,0	-54,9
Sorties de l'exercice	3,0		0,0	0,0	3,0
Autres mouvements	0,0		0,0	-0,0	-0,0
Au 31/12/2014	-434,3		-3,6	-26,2	-464,1
Amortissements de l'exercice	-50,1		-1,8	-3,0	-54,8
Sorties de l'exercice	8,5		0,0	0,0	8,6
Autres mouvements	0,0		0,0	0,2	0,2
Au 31/12/2015	-475,8		-5,4	-29,0	-510,2
Valeur nette					
Au 01/01/2014	385,0	1,2	7,5	10,9	404,6
Au 31/12/2014	374,1	1,1	7,1	9,8	392,2
Au 31/12/2015	357,6	1,1	5,7	8,3	372,7

8.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

8.3 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex: évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex: diminution significative du chiffre d'affaires...). Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

9. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs disponibles à la vente	0,0	0,1
Autres actifs financiers non courants	0,0	0,0
Autres actifs financiers non courants	0,0	0,1

Les actifs disponibles à la vente au 31 décembre 2015 comprennent la participation de 10 % dans Toll Collect en Allemagne pour 47 millions d'euros, intégralement dépréciée.

10. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur en tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié, au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorure et carburants). À chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

10.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variations 2015-2014	
			Liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,6	1,1	0,6	0,0
Clients et autres débiteurs	80,1	86,1	-6,0	0,0
Autres actifs courants d'exploitation	41,7	40,7	23,5	-22,4
Stocks et créances d'exploitation (I)	123,5	127,9	18,0	-22,4
Fournisseurs	-38,9	-27,1	-11,7	0,0
Autres passifs courants d'exploitation	-91,7	-93,8	-2,0	4,1
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	-130,6	-120,9	-13,8	4,1
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	-7,1	7,0	4,3	-18,3
Provisions courantes	-245,7	-239,8	-1,2	-4,7
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	-	0,2	0,0	-0,2
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	-252,7	-232,8	3,1	-23,0

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

10.2 Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015	Échéances				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,6	1,6				
Clients et autres débiteurs	80,1	80,1				
Autres actifs courants d'exploitation	41,7	29,1	11,7	0,9		
Stocks et créances d'exploitation (I)	123,5	110,9	11,7	0,9	0,0	0,0
Fournisseurs	-38,9	(38,9)				
Autres passifs courants d'exploitation	-91,7	(83,0)	(1,5)	(1,9)	(3,3)	(2,1)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	-130,6	(121,8)	(1,5)	(1,9)	(3,3)	(2,1)
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	-7,1	(10,9)	10,2	(0,9)	(3,3)	(2,1)

10.3 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients facturées	23,3	29,9
Dépréciations – créances clients	-10,1	-8,4
Créances clients nettes	13,2	21,5

Au 31 décembre 2015, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	< 1 an			de 1 à 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	
Créances clients facturées	23,3	20,3	0,1	0,3	2,6
Dépréciations – créances clients	- 10,1	- 7,8	0,0	- 0,2	- 2,1

10.4 Analyse des provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex de l'autoroute A86. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation est comptabilisé en "Autres produits et charges financières".

Au cours des exercices 2015 et 2014, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2014	207,9	43,7	- 26,4	- 6,1	- 0,0	1,8	220,9
Remises en état	0,8	0,1	- 0,5	- 0,1			0,3
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	216,9	46,9	- 21,4	- 7,7			234,8
Autres risques	0,9	4,0	- 0,1	- 0,2			4,5
Reclassement part à moins d'un an	2,3					- 2,2	0,2
31/12/2014	220,9	51,0	- 22,1	- 7,9	0,0	- 2,2	239,8
Remises en état	0,3		- 0,2				0,1
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	234,8	29,9	- 23,1	- 0,6			241,0
Autres risques	4,5	2,2	- 2,2				4,5
Reclassement part à moins d'un an	0,2					- 0,2	0,0
31/12/2015	239,8	32,2	- 25,5	- 0,6	0,0	- 0,2	245,7

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent au 31 décembre 2015 à 245,7 millions d'euros (contre 239,8 millions d'euros au 31 décembre 2014) et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex A86. Le montant de ces provisions s'établit à 241,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 (234,8 millions d'euros au 31 décembre 2014).

11. Provisions non courantes

Les provisions non courantes (0,2 millions d'euros) sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "Provisions courantes".

12. Autres obligations contractuelles et engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par Cofiroute au titre des contrats de concession figurent en note D.7.3.

Autres obligations contractuelles

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élevaient à 13,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 et concernent pour l'essentiel les contrats de locations immobilières. Ces engagements s'analysent par échéance de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Location simple	13,8	3,8	10,0	0,0

F. Capitaux propres

13. Informations relatives aux capitaux propres

13.1. Capital social

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2015 et 2014. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

13.2. Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2015, les réserves distribuables et la réserve légale de Cofiroute s'établissent respectivement à 2 096,4 millions d'euros et 15,8 millions d'euros (contre 1 749,3 millions d'euros et 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2014).

13.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	1,9	2,2
Variations de juste valeur de la période	0,0	0,0
Éléments de juste valeur constatés en résultat	-0,3	-0,3
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	1,6	1,9
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (Éléments recyclables en résultat)	1,6	1,9
Effet d'impôt associé	-0,5	-0,7
Réserve nette d'impôt (Éléments recyclables en résultat)	1,0	1,2
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		
Réserve à l'ouverture	-3,6	-1,7
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	-0,2	-1,9
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	-3,7	-3,6
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (Éléments non recyclables en résultat)	-3,7	-3,6
Effet d'impôt associé	1,3	1,2
Réserve nette d'impôt (Éléments non recyclables en résultat)	-2,5	-2,3
Total des éléments constatés directement en capitaux propres		
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	-2,2	-1,6
Effet d'impôt associé	0,7	0,6
Réserve nette d'impôt	-1,4	-1,1

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement les couvertures d'emprunts à taux variable. Ces opérations sont décrites en note 17.1.3. "Description des opérations de couverture de flux de trésorerie".

14. Dividendes

Cofiroute n'a procédé à aucun versement de dividende au cours des exercices 2014 et 2015.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2015 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

G. Financement et gestion des risques financiers

15. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en "dettes financières courantes".

Au 31 décembre 2015, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 1 856,3 millions d'euros en retrait de 518,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

L'endettement financier net, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015					31/12/2014					
	Non Courant	Réf.	Courant ^(*)	Réf.	Total	Non Courant	Réf.	Courant ^(*)	Réf.	Total	
Instruments Financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	- 1 780,4	(1)	- 569,6	(3)	- 2 350,0	- 2 310,7	(1)	- 61,8	(3)	- 2 372,5
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	- 895,1	(2)	- 59,9	(3)	- 955,0	- 948,5	(2)	- 59,9	(3)	- 1 008,4
	Dettes financières long terme	- 2 675,5		- 629,6		- 3 305,0	- 3 259,2		- 121,7		- 3 380,9
	Autres dettes financières courantes										
	Découverts bancaires										
	I – Dettes financières brutes	- 2 675,5		- 629,6		- 3 305,0	- 3 259,2		- 121,7		- 3 380,9
<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>	<i>- 85,5</i>		<i>- 5,6</i>		<i>- 91,1</i>	<i>- 112,1</i>				<i>- 112,1</i>	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			4,1	(4)	4,1		11,4	(4)	11,4	
	Équivalent de trésorerie			1 313,8	(5)	1 313,8		830,3	(5)	830,3	
	Disponibilités			9,6	(5)	9,6		19,1	(5)	19,1	
	II – Actifs financiers	0,0		1 327,4		1 327,4	0,0	860,7		860,7	
Dérivés	Instruments dérivés passifs	-	(2)	- 74,8	(7)	- 74,8	0,0	(2)	- 93,9	(3)	- 93,9
	Instruments dérivés actifs	85,5	(6)	110,6	(8)	196,1	112,1	(6)	127,7	(7)	239,8
	III – Instruments dérivés	85,5		35,9		121,3	112,1		33,8		145,9
	Endettement financier net (I + II + III)	- 2 590,0		733,7		- 1 856,3	- 3 147,1		772,8		- 2 374,3

(*) Part courante incluant les Intérêts courus non échus et la part à moins d'un an

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires (non courant)	(1)	- 1 780,4	- 2 310,7
Autres emprunts de dettes financières non courants	(2)	- 895,1	- 948,5
Dettes financières courantes	(3)	- 629,6	- 215,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	4,1	11,4
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	1 323,3	849,4
Instruments dérivés actifs non courants	(6)	85,5	112,1
Instruments dérivés passifs courants	(7)	- 74,8	
Instruments dérivés actifs courants	(8)	110,6	127,7
Endettement financier net		- 1 856,3	- 2 374,3

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité en instruments dérivés actifs/passifs non courants pour la part à plus d'un an, et instruments dérivés actifs/passifs courants pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en instruments dérivés actifs/passifs courants quelles que soient leurs maturités.

15.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2015, le montant au bilan des dettes financières à long terme est de 3 305,0 millions d'euros en recul de 75,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

La baisse des dettes financières à long terme s'explique principalement par des remboursements d'emprunts pour 53,4 millions d'euros et les mouvements enregistrés sur les dettes couvertes en juste valeur (variation de réévaluation de 21,0 millions d'euros entre 2014 et 2015).

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2015 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2015						31/12/2014	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts Obligataires								
Émission obligataire 2001	EUR	5,875%	octobre-16	300,0	310,1	4,0	300,0	317,3
Émission TAP 2001	EUR	5,875%	octobre-16	200,0	203,6	2,7	200,0	204,7
Émission obligataire 2003	EUR	5,250%	avril-18	600,0	628,8	21,2	600,0	632,0
Émission obligataire 2006	EUR	5,000%	mai-21	750,0	845,3	22,7	750,0	855,9
Émission TAP 2006	EUR	5,000%	mai-21	350,0	350,3	10,6	350,0	348,8
PEE mai 2011	EUR	4,500%	mai-16	1,1	1,1	0,0	1,1	1,1
PEE mai 2012	EUR	4,750%	mai-17	1,1	1,2	0,0	1,1	1,2
PEE mai 2013	EUR	4,250%	mai-18	8,8	9,5	0,2	9,0	10,0
PEE avril 2014	EUR	3,750%	mai-19				1,5	1,5
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-13 à mars-17	60,0	60,0	0,0	65,0	65,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,121%	décembre-13 à décembre-27	40,0	40,0	0,0	43,3	43,3
BEI mars 2003	EUR	5,080%	mars-18	75,0	86,1	2,9	75,0	89,1
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,0	200,0	0,0	200,0	200,0
BEI décembre 2005	EUR	4,115%	décembre-12 à décembre-25	145,8	146,3	0,5	157,5	158,0
BEI décembre 2006	EUR	4,370%	décembre-13 à décembre-29	41,2	41,3	0,1	44,1	44,2
BEI juin 2007	EUR	4,380%	juin-14 à juin-29	183,8	187,9	4,1	196,9	201,3
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324%	novembre-13 à novembre-28	203,1	194,7	0,1	218,8	208,9
Ligne de Crédit	EUR	0,105%	mai-20		- 1,3	0,1		- 1,6
Dettes financières long terme				3 159,9	3 305,0	69,3	3 213,3	3 380,9

15.2 Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2015, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	<=3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires								
Capital	- 2 350,0	- 2 211,1	0,0	0,0	- 501,1	- 1,1	- 608,8	- 1 100,0
Flux d'intérêts		- 455,3	0,0	- 87,0	- 29,4	- 87,0	- 196,9	- 55,0
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Capital	- 955,0	- 948,9	- 5,0	- 16,5	- 30,7	- 52,7	- 436,1	- 407,9
Flux d'intérêts		- 126,9	- 4,2	- 8,4	- 8,6	- 19,5	- 42,7	- 43,6
Sous total : dettes financières à long terme	- 3 305,0	- 3 742,2	- 9,2	- 111,9	- 569,8	- 160,3	- 1 284,5	- 1 606,5
Autres dettes financières courantes	0,0	0,0						
I - Dettes financières	- 3 305,0	- 3 742,2	- 9,2	- 111,9	- 569,8	- 160,3	- 1 284,5	- 1 606,5
Actifs financiers de gestion de trésorerie	4,1	4,1	4,1					
Équivalent de trésorerie	1 313,8	1 313,8	1 313,8					
Disponibilités	9,6	9,6	9,6					
II - Actifs financiers	1 327,4	1 327,4	1 327,4					
Instruments dérivés passifs	- 74,8	- 73,2	0,8	- 26,8	1,6	- 24,4	- 24,4	0,0
Instruments dérivés actifs	196,1	201,9	0,4	53,3	2,0	48,4	81,3	16,4
III - Instruments financiers dérivés	121,3	128,6	1,2	26,5	3,6	24,0	56,9	16,4
Endettement financier net (I + II + III)	- 1 856,3	- 2 286,1	1 319,5	- 85,4	- 566,3	- 136,2	- 1 227,6	- 1 590,0
Dettes Fournisseurs	- 73,9	- 73,9	- 73,9					

Au 31 décembre 2015, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 4,1 ans (contre 5,0 ans au 31 décembre 2014).

Cofiroute remboursera en octobre 2016 les emprunts obligataires et TAP contractés en 2001 pour un nominal de 500 millions d'euros.

15.3 Covenants financiers

La documentation des financements du Groupe (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers. Les conditions financières de la ligne de crédits bancaires de 500 millions d'euros sont déterminées en fonction d'un ratio de levier financier.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

15.4 Notations de crédit

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose d'une notation financière Standard & Poor's :

- à long terme : A- perspective stable ;
- à court terme : A-2.

16. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose d'un montant de 1 827,4 millions d'euros de ressources disponibles, dont 1 327,4 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 500 millions d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées.

16.1 Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Équivalents de trésorerie	1 313,8	830,3
<i>Solde des comptes courants de trésorerie</i>	<i>311,7</i>	<i>429,1</i>
<i>Dépôts à terme</i>	<i>1 002,0</i>	<i>401,3</i>
Disponibilités	9,6	19,1
Trésorerie nette	1 323,3	849,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie	4,1	11,4
<i>Comptes à terme</i>	<i>4,1</i>	<i>11,4</i>
Trésorerie nette gérée	1 327,4	860,7

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements ("actifs financiers de gestion de trésorerie" et "équivalents de trésorerie") sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

L'essentiel de la trésorerie est placé auprès de VINCI Autoroutes en compte courant et sous forme de dépôts à terme dans le cadre d'une convention de trésorerie. Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale.

Au 31 décembre 2015, l'encours global géré représentait 1 327,4 millions d'euros.

16.2 Lignes de crédit bancaire

Cofiroute dispose d'une ligne de crédit revolving de 500 millions d'euros dont l'échéance a été prorogée à mai 2020 assortie d'une option d'extension d'un an.

16.3 Billets de trésorerie

Cofiroute dispose d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's, non utilisé au 31 décembre 2015.

17. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (principalement de taux), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- "l'efficacité" de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée en résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient "inefficace", les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Règles de gestion

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt; l'endettement net consolidé du Groupe étant libellé à 100 % en euros.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par le Comité des comptes et aux lignes directrices des Comités de trésorerie et financement.

La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux Comités de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
		Juste valeur (*)	Juste valeur (*)
Dérivés de taux: Couverture de juste valeur	17.12.	109,8	130,6
Dérivés de taux: Couverture de flux trésorerie	17.13.	0,0	0,0
Dérivés de taux: Non qualifié de couverture	17.14.	11,9	15,8
Autres dérivés		-0,3	-0,5
Dérivés de taux		121,3	145,9

(*) La Juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 21,3 millions d'euros au 31/12/2015 et à 21,2 millions d'euros au 31/12/2014

17.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion: un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS, mais ils correspondent dans tous les cas à des couvertures économiques.

17.1.1. Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2015 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable et la part à taux variable capé avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé/Inflation			Taux Variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette(*)	Taux
Total au 31/12/2015	2 651,3	84 %	5,12 %				503,1	16 %	0,22 %	3 305,0	4,34 %
Total au 31/12/2014	2 683,4	84 %	5,10 %				527,1	16 %	0,41 %	3 380,9	4,33 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé/Inflation			Taux Variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette(*)	Taux
Total au 31/12/2015	1 929,2	61 %	4,95 %				1 225,2	39 %	1,01 %	3 305,0	3,42 %
Total au 31/12/2014	1 961,6	61 %	4,94 %				1 248,9	39 %	1,17 %	3 380,9	3,48 %

(*) Dette financière long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur.

Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la part efficace n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2015 reste constant sur une année.

Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2015			
	Résultat		Capitaux Propres	
	Impact du calcul de sensibilité		Impact du calcul de sensibilité	
	+ 25 bp	- 25 bp	+ 25 bp	- 25 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	- 3,1	3,1		
Actifs à taux variable après couverture comptable	3,3	- 3,3		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	0,0	0,0		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie			0,0	0,0
Total	0,2	- 0,2	0,0	0,0

17.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2015							
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	150,0		75,0	500,0	725,0	109,8		109,8
Options de taux (Cap, Floor, Collar)								0,0
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	150,0	0,0	75,0	500,0	725,0	109,8	0,0	109,8

(en millions d'euros)	31/12/2014							
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		150,0	75,0	500,0	725,0	130,6		130,6
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0,0			0,0
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	0,0	150,0	75,0	500,0	725,0	130,6	0,0	130,6

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe du Groupe.

17.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

L'exposition du Groupe aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2015.

Le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêts et/ou des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. En l'absence de valeur intrinsèque, la variation de juste valeur des caps est reconnue en totalité en résultat.

À la date de clôture, Cofiroute ne détient aucun instrument qualifié de couverture de flux de trésorerie.

Les montants inscrits en capitaux propres correspondent à des produits dérivés qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie dénoués. Ces montants impacteront le résultat de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie dénoués	1,6	0,3	0,3	0,8	0,1
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	-	-	-	-	-
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	1,6	0,3	0,3	0,8	0,1

17.1.4. Produits dérivés non qualifiés de couverture

À la date de clôture, ces opérations ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2015				Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans				
Swap de taux intérêt			1200,0		1200,0	86,7	- 74,8	11,9
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					-			-
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	0,0	0,0	1200,0	0,0	1200,0	86,7	- 74,8	11,9

(en millions d'euros)	31/12/2014				Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans				
Swap de taux intérêt			1200,0		1200,0	109,6	- 93,9	15,8
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0,0			0,0
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	0,0	0,0	1200,0	0,0	1200,0	109,6	- 93,9	15,8

Les opérations non qualifiées de couverture au 31 décembre 2015 sont des swaps miroirs ne générant pas de risque de variation de juste valeur significative en compte de résultat.

17.2. Risque de change

Cofiroute est exposé à un risque de change non significatif.

17.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement), de la souscription des produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et des créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Le Groupe a mis en place des procédures afin de limiter le risque de contrepartie lié aux comptes clients. Ainsi, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de clients représentant plus de 0,5 % du chiffre d'affaires (chiffre d'affaires supérieur à 5 millions d'euros) hormis les contrats avec les émetteurs de badges. Le Groupe considère que ce risque est minime. L'analyse des créances clients est présentée dans la note "Analyse des créances clients".

Instruments Financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction Financière du Groupe lors de Comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs et une composante "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de

crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2015, un ajustement de 0,3 million d'euros est comptabilisé au titre du risque de contrepartie.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2015 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers du Groupe (y compris instruments dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Le Groupe bénéficie en revanche d'accords de compensation pour ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentés dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	196,1	- 68,3	127,8	239,7	- 90,6	149,1
Instruments dérivés passifs	- 74,8	68,3	- 6,5	- 93,8	90,6	- 3,2
Instruments dérivés nets	121,3	0,0	121,3	145,9	0,0	145,9

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan

Les instruments financiers dérivés du Groupe, négociés de gré à gré, ne sont assortis d'aucun mécanisme de collatéralisation.

18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

(en millions d'euros)	31/12/2015										
	Catégories comptables						JV				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation non cotés				0,0			0,0			0,0	0,0
I - Actifs financiers non courants				0,0			0,0			0,0	0,0
II - Instruments dérivés actifs	86,3	109,8					196,1		196,1		196,1
III - Créances exploitation					85,9		85,9		85,9		85,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			4,1				4,1	4,1			4,1
Équivalent de trésorerie			1 313,8				1 313,8	1 313,8			1 313,8
Disponibilités			9,6				9,6	9,6			9,6
IV - Actifs financiers courants			1 327,4				1 327,4	1 327,4			1 327,4
Total actif	86,3	109,8	1 327,4	0,0	85,9	0,0	1 609,4	1 327,4	282,0	0,0	1 609,4
Emprunts obligataires						- 2 350,0	- 2 350,0	- 2 581,0	- 11,4		- 2 592,4
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						- 955,0	- 955,0		- 956,5		- 956,5
V - Dettes financières non courantes						- 3 305,0	- 3 305,0	- 2 581,0	- 967,9		- 3 548,9
VI - Instruments dérivés passifs	- 74,8						- 74,8		- 74,8		- 74,8
VII - Dettes fournisseurs						- 73,9	- 73,9		- 73,9		- 73,9
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
VI - Passifs financiers courants							0,0				0,0
Total passif	- 74,8	0,0	0,0	0,0	0,0	- 3 378,9	- 3 453,6	- 2 581,0	- 1 116,5	0,0	- 3 697,5
Valeur comptable des catégories	11,6	109,8	1 327,4	0,0	85,9	- 3 378,9	- 1 844,2	- 1 253,6	- 834,6	0,0	- 2 088,1

31/12/2014											
Catégories comptables											JV
(en millions d'euros)	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation non cotés				0,1			0,1			0,1	0,1
I – Actifs financiers non courants				0,1			0,1			0,1	0,1
II – Instruments dérivés actifs	109,2	130,6					239,7		239,7		239,7
III – Créances exploitation					85,9		85,9		85,9		85,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			11,4				11,4	11,4			11,4
Équivalent de trésorerie			830,3				830,3	830,3			830,3
Disponibilités			19,1				19,1	19,1			19,1
IV – Actifs financiers courants			860,7				860,7	860,7			860,7
Total actif	109,2	130,6	860,7	0,1	85,9	0,0	1186,5	860,7	325,6	0,1	1186,5
Emprunts obligataires						-2372,5	-2372,5	-2671,0	-13,1		-2684,1
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						-1008,4	-1008,4		-1008,7		-1008,7
V – Dettes financières non courantes						-3380,9	-3380,9	-2671,0	-1021,8		-3692,8
VI – Instruments dérivés passifs	-93,8						-93,8		-93,8		-93,8
VII – Dettes fournisseurs						-69,7	-69,7		-69,7		-69,7
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
VI – Passifs financiers courants							0,0				0,0
Total passif	-93,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-3450,6	-3544,4	-2671,0	-1185,3	0,0	-3856,4
Valeur comptable des catégories	15,3	130,6	860,7	0,1	85,9	-3450,6	-2357,9	-1810,3	-859,7	0,1	-2669,9

En 2015, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

H. Avantages du personnel et paiements en actions

19. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2015, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite		16,4	14,9
Provisions pour autres avantages au personnel		2,5	3,0
Provisions pour avantages du personnel		18,9	17,9

19.1. Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent principalement :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en "Autres passifs courants hors exploitation".

Au 31 décembre 2015, les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 16,8 millions d'euros (dont 16,4 millions d'euros à plus d'un an) contre 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (dont 14,9 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

<i>Plan</i>	2015	2014
Taux d'actualisation	2,10 %	2,30 %
Taux d'inflation	1,80 %	1,80 %
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	1,00 %	1,00 %

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	23,0	21,8
Juste Valeur des actifs de couverture	-6,2	-6,5
Déficit (ou surplus)	16,8	15,3
Provision reconnue au passif du bilan	16,8	15,3

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	21,7	18,7
dont engagements couverts par des actifs de couverture	6,5	6,4
Coût des services rendus au cours de la période	1,0	0,9
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	0,5	0,7
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	0,2	1,8
dont impact des changements d'hypothèses démographiques	0,0	0,0
dont impact des changements d'hypothèses financières	0,5	2,3
dont gains et pertes d'expérience	-0,3	-0,5
Prestations versées aux bénéficiaires	-0,2	-0,3
Cessions d'entreprises et autres	-0,2	-0,1
À la clôture de la période	23,0	21,7
dont engagements couverts par des actifs de couverture	6,2	6,5

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	6,5	6,4
Produits d'intérêts sur la période	0,1	0,2
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	0,1	0,0
Prestations versées aux bénéficiaires	-0,5	-0,5
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	0,0	0,4
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,0
À la clôture de la période	6,2	6,5

(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

La société estime à 0,7 million d'euros les versements prévus en 2016 pour les engagements de retraite composés uniquement de prestations versées aux salariés retraités.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	15,3	12,3
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	1,1	1,2
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	0,2	1,8
Prestations versées aux bénéficiaires	0,3	0,3
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	0,0	-0,4
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,0
À la clôture de la période	16,8	15,3

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2015	2014
Coût des services rendus au cours de la période	-1,0	-0,9
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	-0,5	-0,7
Produits d'intérêts sur la période	0,1	0,2
Impact des liquidations de régime et autres	0,2	0,1
Total	-1,1	-1,2

La société participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 (5,0 millions d'euros au 31 décembre 2014). Il comprend notamment les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2015	31/12/2014
	Zone Euro	Zone Euro
Actions	7 %	7 %
Obligations	84 %	86 %
Immobilier	9 %	7 %
Monétaire	0 %	0 %
Total répartition des actifs de couverture	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	6,2	6,5
Taux de couverture de la dette actuarielle (en %)	27 %	30 %

19.2. Autres avantages au personnel

Au cours des exercices 2015 et 2014, les provisions pour autres avantages au personnel figurant au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2014	7,7	1,2	- 2,0	- 0,5	0,0	- 1,7	4,6
Autres avantages du personnel	5,9		- 1,4				4,5
Reclassement part à moins d'un an	- 4,0					2,5	- 1,5
31/12/2014	1,9	0,0	- 1,4	0,0	0,0	2,5	3,0
Autres avantages du personnel	4,5		- 1,0	- 0,3			3,2
Reclassement part à moins d'un an	- 1,5					0,8	- 0,7
31/12/2015	3,0	0,0	- 1,0	- 0,3	0,0	0,8	2,5

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent notamment les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS), elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	2015	2014
Taux d'actualisation	1,10 %	1,10 %
Taux d'inflation	1,80 %	1,80 %
Taux de revalorisation salaires	2,20 %	2,20 %

Au 31 décembre 2015, le montant des provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés s'élève à 1,4 millions d'euros (dont 0,7 million d'euros à moins d'un an).

20. Paiements en actions

Principes comptables

Les salariés de Cofiroute bénéficient de plans d'options de souscription d'actions, de plans d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe (en France et à l'international) octroyés par la société mère VINCI.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 " Paiements fondés sur des actions ". L'attribution de " stock-options ", d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, le Groupe a jugé opportun

de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, " Paiements en actions (IFRS 2)", du résultat opérationnel courant.

Plans d'options de souscription d'actions

Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle " Monte-Carlo " permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

Plans d'attribution d'actions de performance

S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Le plan d'action de performance 2013 a donné lieu à l'attribution, pour les bénéficiaires du Groupe, de 34 495 actions le 16 avril 2015. L'indice maximal de performance de ce plan ayant été atteint, l'intégralité des actions de performance initialement attribuées ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

Plan d'épargne groupe VINCI

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse : cette décote était de 10 % jusqu'au plan du troisième trimestre 2013 et a été réduite à 5 % pour les plans à partir du premier trimestre 2014. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an à compter du 1^{er} trimestre 2014. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2015 au titre des paiements en actions s'est élevée à 1,6 millions d'euros dont 0,8 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe, (2,2 millions d'euros en 2014, dont 0,9 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe).

I. Autres notes

21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le groupe VINCI et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par le Groupe et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2014 et 2015 selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2015	2014
Rémunérations	1,1	1,9
Charges sociales patronales	0,5	1,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,1
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,7
Paiements en actions ^(*)	0,4	0,7
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,4	0,4

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS2 et selon les modalités décrites en note H.20. " Paiements en actions ".

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note H.19.1. " Provisions pour engagements de retraite ".

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

21.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2015 et 2014 entre Cofiroute et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI (en millions d'euros)	2015	2014
Charges de construction	- 42,6	- 100,3
Créances clients	6,3	5,4
Distribution de dividendes	0,0	0,0
Fournisseurs d'exploitation	29,8	26,5
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,5	1,1
Fournisseurs sous-traitants – Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	3,0	2,7
Autres charges externes	- 19,3	- 11,8

22. Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2015 se décompose comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Ingénieurs et cadres	237	268
Employés, ouvriers et agents de maîtrise	1256	1399
Total	1493	1667

23. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux comptes est de 160 milliers d'euros pour l'exercice 2015 (contre 157 milliers d'euros en 2014).

Il se décompose, pour l'essentiel, en 67 milliers d'euros pour Deloitte & Associés (dont 65 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes) et 94 milliers d'euros pour KPMG (dont 65 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes).

J. Événements postérieurs à la clôture

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2016 en application de l'arrêté interministériel du 17 décembre 2015.

La grille tarifaire du réseau interurbain a été déposée le 18 décembre 2015 en vue de la hausse des tarifs de péage du 1^{er} février. Elle prévoit une hausse de +0,8 % en classe 1,2 et 5, de +1,6 % en classe 3 et de +1,1 % en classe 4.

K. Autres informations relatives au périmètre de consolidation

1. Périmètre et méthode de consolidation

Cofiroute a cédé le 1^{er} janvier 2015 à VINCI Highways, les actions qu'elle détenait dans Cofiroute Participations, cédant par conséquent, ses filiales anglaises et américaines.

Au 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation est constitué de la seule société Cofiroute.

Évolution du périmètre de consolidation

<i>(en nombre de sociétés)</i>	31/12/2015			31/12/2014		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1	1	0	6	2	4
Mise en équivalence	0	0	0	0	0	0
Total	1	1	0	6	2	4

2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement sont éliminées dans les comptes consolidés.

3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

La monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en résultant sont reconnus en résultat.

L. Litiges

À la connaissance de la société Cofiroute, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Cofiroute SA

Siège social : 12-14 rue Louis Blériot – CS30035 – 92506 Rueil-Malmaison Cedex

Capital social : € 158 282 124

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cofiroute SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A.2. de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe Cofiroute a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés. Ces estimations portent notamment sur les provisions constituées par le groupe Cofiroute pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés selon la méthode décrite dans les notes A.2. et E.10.4. de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles les provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} février 2016.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Xavier Fournet

Deloitte & Associés
Mansour Belhiba

Comptes annuels

Bilan actif	77
Bilan passif	78
Compte de résultat	79
Tableau des flux de trésorerie	80
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2015	81
1. Règles et méthodes d'évaluation	81
1.1. Immobilisations	81
1.2. Stocks	82
1.3. Créances clients et autres créances d'exploitation	82
1.4. Valeurs mobilières de placement	82
1.5. Emprunts	82
1.6. Instruments financiers	82
1.7. Subventions d'investissement	82
1.8. Provisions pour risques et charges	82
1.9. Paiement en actions	82
1.10. Impôts sur les sociétés	83
1.11. Consolidation	83
2. Notes sur les comptes	83
2.1. Actif	83
2.2. Passif	84
2.3. Compte de résultat	87
2.4. Informations complémentaires	88
3. Autres informations	89
3.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction	89
3.2. Transactions avec le groupe VINCI	89
4. Événements post-clôture	89
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	90

Bilan actif

(en millions d'euros)

Actif	31/12/15		31/12/14	
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	0,1	0,0	0,1	0,1
Immobilisations du domaine propre				
Terrains	1,1	0,0	1,1	1,1
Agencements – Installations	8,7	3,4	5,3	6,5
Autres immobilisations corporelles	39,7	31,0	8,7	10,3
	49,5	34,4	15,1	18,0
Immobilisations mises en concession				
Biens non renouvelables en service	7 962,1	3 138,4	4 823,8	4 941,5
Biens renouvelables en service	933,7	681,7	252,1	255,5
Biens non renouvelables en cours	97,8	0,0	97,8	106,8
Biens renouvelables en cours	19,9	0,0	19,9	34,6
	9 013,6	3 820,0	5 193,5	5 338,3
Immobilisations financières				
Participation et créances rattachées	47,0	47,0	0,0	2,1
Dépôts et cautionnements	0,0	0,0	0,0	0,0
	47,0	47,0	0,0	2,1
Stocks de matières	1,6	0,0	1,6	1,1
Créances				
Clients	90,2	10,1	80,1	85,4
Personnel	0,4	0,0	0,4	0,1
État	228,2	0,0	228,2	11,6
Avances et acomptes versés sur travaux	0,0	0,0	0,0	
Autres créances	322,0	0,0	322,0	437,3
	640,8	10,1	630,7	534,4
Charges constatées d'avance	39,0	0,0	39,0	27,2
Comptes financiers	1 015,7	0,0	1 015,7	428,0
Écarts de conversion actif	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	10 807,2	3 911,5	6 895,7	6 349,2

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Passif		
Capitaux propres		
Capital Social	158,3	158,3
Réserve légale	15,8	15,8
Autres réserves	4,2	4,2
Report à nouveau	2 092,1	1 745,1
Résultat à affecter	0,0	0,0
Résultat de l'exercice	384,2	347,0
Acompte sur dividendes	0,0	0,0
Subventions d'investissement	242,7	237,7
Provisions réglementées	27,7	30,5
	2 925,0	2 538,6
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour pertes et charges	259,2	255,4
Dettes financières		
Autres emprunts	3 207,9	3 262,1
Créances État et collectivités locales	0,0	0,0
Dettes	3 207,9	3 262,1
Fournisseurs	73,2	68,7
Clients – dépôts de garantie	6,5	6,9
Personnel	21,8	21,9
Dettes fiscales et sociales	152,6	166,7
Autres dettes	239,3	9,7
	493,3	273,9
Produits constatés d'avance	10,2	19,1
Écarts de conversion passif	0,0	0,0
Total	6 895,7	6 349,2

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2015	2014
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires		
Recettes de péage	1 291,8	1 257,3
Recettes accessoires	14,6	14,7
Montant net du chiffre d'affaires	1 306,4	1 272,0
Reprise de provisions	29,2	31,8
Produits divers	21,7	21,4
Total I	1 357,2	1 325,1
Charges d'exploitation		
Achats de matières consommables	10,0	10,9
Services extérieurs liés à l'investissement	43,5	42,3
Grosses réparations	20,8	21,5
Services extérieurs liés à l'exploitation	34,5	28,7
Transfert produits sur sinistres	- 8,5	- 13,3
Impôts et Taxes	161,1	159,6
Charges de personnel	92,1	95,8
Participation et Intéressement	7,7	8,3
Autres charges de gestion courante	0,3	0,3
Amortissements du domaine propre	4,8	4,7
Amortissements des biens renouvelables	51,8	52,6
Amortissements de caducité	200,8	209,2
Provisions pour charges d'exploitation	34,7	48,5
Total II	653,5	668,9
1. Résultat d'exploitation (I - II)	703,7	656,2
Produits financiers		
Autres produits financiers	38,8	37,8
Total III	38,8	37,8
Charges financières		
Frais financiers	142,4	145,5
Total IV	142,4	145,5
2. Résultat financier (III - IV)	- 103,5	- 107,7
3. Résultat courant (1 + 2)	600,2	548,5
PRODUITS EXCEPTIONNELS V	20,8	10,3
CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	12,5	5,5
Résultat exceptionnel (V - VI)	8,3	4,8
Impôts sur les bénéfices, impôts		
Différés et contributions VII	224,3	206,3
Total des produits (I + III + V)	1 416,8	1 373,2
Total des charges (II + IV + VI + VII)	1 032,6	1 026,2
Bénéfice	384,2	347,0

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Opérations liées à l'activité		
Capacité d'autofinancement, hors transferts de charges		
Variation du Besoin en Fonds de Roulement ^(*)	99	- 216
A. Flux provenant de l'activité	734	409
Opérations d'investissement		
Immobilisations	- 110	- 140
Subventions d'investissement	5	7
Cessions d'immobilisations	12	0
B. Flux provenant de l'investissement	- 93	- 134
Opérations de financement		
Dividendes	-	-
Emprunts et avances	-	2
Remboursements d'emprunts et avances	- 53	- 69
C. Flux provenant du financement	- 53	- 68
Variation de trésorerie (A + B + C)	588	208
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	428	220
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1016	428
Trésorerie à la clôture de l'exercice y c compte courant VINCI Autoroutes	1327	857

(*) Dont - 117 millions d'euros de variation du compte courant VINCI Autoroutes en 2015 et 204,4 millions d'euros en 2014

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2015

1. Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du plan comptable général issu du règlement ANC n°2014-3.

1.1. Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

1.1.1. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures,
- les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires,
- le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Elles font l'objet d'un amortissement de caducité calculé sur la durée résiduelle de la concession.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- Immobilisations non renouvelables : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donnent lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art.
- Immobilisations renouvelables : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

- L'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coût net des subventions reçues.
- La dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin des concessions.

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire ou dégressif en application de l'article 39A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste " Provisions réglementées ".

Les durées d'amortissement sont de 10 à 20 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

1.1.2. Immobilisations du domaine propre

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

1.1.3. Immobilisations financières

Les titres des filiales et participations sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée principalement sur la base de la situation nette comptable, est inférieure au prix de revient.

1.2. Stocks

Les stocks des chlorures et des carburants sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré "CUMP". Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

1.3. Créances clients et autres créances d'exploitation

Ce poste comprend notamment les rétrocessions avec les sociétés d'autoroutes dans le cadre des mandats inter sociétés.

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

1.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée, dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas prise en compte.

1.5. Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts, comprenant les primes d'émission, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

1.6. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la société a recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt, et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

1.7. Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

1.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture.

Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

1.9. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont celles définies par le groupe VINCI. L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe, octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale, représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une charge à payer. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués et éventuellement ajustés à chaque clôture pour les éléments dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de critères financiers.

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote maximale de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse. Cette décote était de 10 % jusqu'au plan du 3^e trimestre 2012 et a été réduite à 5 % pour les plans à partir du 1^{er} trimestre 2013. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans.

1.10. Impôts sur les sociétés

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale signée le 30 janvier 2015, la société est redevable de l'impôt sur les bénéfices à l'égard de VINCI SA, société tête du Groupe fiscal. La charge d'impôt comptabilisée dans les comptes de la société est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère.

Cofiroute comptabilise une provision pour impôts différés dans ses comptes annuels sur la base du taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Cette provision est déterminée en tenant compte des différences temporaires afférentes notamment aux intérêts intercalaires, provision pour cessation anticipée d'activité (CATS), participation des salariés et Organig.

L'augmentation du taux effectif d'impôt provient notamment de la majoration de 5,7 % de la contribution exceptionnelle, initialement de 5 %, et qui la porte ainsi à 10,7 %.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), mesure mise en place à compter du 1^{er} janvier 2013, est comptabilisé en moins de la charge d'Impôt. Il est calculé depuis 2014, sur la base de 6 % des rémunérations versées au cours de l'exercice n'excédant pas 2,5 fois le SMIC.

En 2015 le CICE s'élève à 2,3 million d'euros.

Le CICE est affecté dans sa totalité au financement des investissements associés aux efforts contribuant à la transition énergétique et au développement durable, à l'innovation et compétitivité sur l'axe numérique, les outils collaboratifs et les innovations des fonctions métiers, à la prospective territoriale, à la prospection de nouveaux marchés et à la formation des salariés.

1.11. Consolidation

Cofiroute établit des comptes consolidés IFRS depuis l'exercice 2007. Ils font l'objet d'une publication auprès de l'AMF. Les comptes de Cofiroute sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCI SA au capital de 1 471 132 688 euros au 31 décembre 2015, 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex.

2. Notes sur les comptes

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations brutes

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2015
		Augmentations	Diminutions	Transferts	
Immobilisations incorporelles	0,1	-	-	-	0,1
Immobilisations du domaine propre	47,7	1,4	0,1	0,5	49,5
Immobilisations du domaine concédé:	8 914,3	108,7	9,1	-0,5	9 013,5
• dont en service	8 773,1	24,2	9,1	107,7	8 895,9
• dont en cours	141,2	84,5	-	-108,2	117,5
Immobilisations financières	49,1	-	2,1	-	47,0
Total	9 011,1	110,1	11,3	-	9 110,1

Les principales variations des immobilisations du Domaine Concédé proviennent essentiellement de la mise en service du nouvel échangeur Illiers-Combray sur l'A11 et de l'élargissement de Vierzon sur l'A71. Les investissements en cours concernent essentiellement les travaux de chaussées et d'élargissements, le Télépéage Sans Arrêt, les investissements liés au renouvellement et à la remise à niveau du matériel, des logiciels informatiques et la modernisation des gares de péage.

2.1.2. Amortissement

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2015
		Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles	0,0	-	-	0,0
Immobilisations du domaine propre	29,6	4,7	-	34,3
Immobilisations du domaine concédé:				
• Amortissement de caducité	2 937,6	200,8	-	3 138,4
• Amortissement des biens renouvelables	638,4	51,8	8,5	681,7
Total	3 605,6	257,3	8,5	3 854,4

L'avenant au contrat de concession signé le 21 août 2015 avec l'État et publié au Journal Officiel du 23 août 2015, acte entre autre la mise en place du plan de relance, avec un rallongement de durée de la concession de 2 ans et 6 mois en contrepartie de la réalisation d'investissements à hauteur de 564 millions d'euros. La fin de la concession est ainsi fixée au 30 juin 2034. L'amortissement de caducité a été calculé à partir du 1^{er} juillet sur cette nouvelle durée de concession, d'où une baisse de 13 millions d'euros des amortissements de caducité par rapport à 2014.

La durée du contrat de concession de l'A86 reste sans changement, le terme est fixé au 31 décembre 2086, l'amortissement de caducité a été calculé par référence à ce terme.

2.1.3. Filiales

Cofiroute a cédé à VINCI Autoroutes les actions qu'elle détenait dans la société Autoroutes Trafic et à VINCI Highway les actions qu'elle détenait dans Cofiroute Participations, cédant par conséquent, ses filiales anglaises et américaines. Cofiroute Participations inscrit à l'actif de Cofiroute pour un montant de 2,1 millions d'euros a donc été vendu à VINCI Highway, en date du 01^{er} janvier 2015 pour un montant de 11,8 millions d'euros.

2.1.4. État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 640,8 millions d'euros :

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Clients	90,2	80,1	10,1	-
État	228,2	228,2	-	-
Personnel	0,4	0,4	-	-
Avances et acomptes sur travaux	-	0,0	-	-
Autres créances	322,0	322,0	-	-
Total	640,8	630,7	10,1	-

Le montant de 228,2 millions d'euros au poste "État" correspond aux acomptes d'impôt sur les sociétés versés durant l'année.

Le poste "Autres créances" varie essentiellement avec les mouvements du compte courant avec la société VINCI Autoroutes (312 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 429 millions d'euros au 31 décembre 2014).

2.1.5. Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2015
		Augmentations	Diminutions	
Biens renouvelables	-	-	-	-
Titres de participation(*)	47,0	-	-	47,0
Clients	8,4	5,1	3,4	10,1
Total	55,4	5,1	3,4	57,1

(*) Provision pour dépréciation des titres Toll Collect.

La provision Clients est en augmentation en raison de la comptabilisation des dossiers assurances, qui sont dorénavant comptabilisés dès la constitution et non plus à l'encaissement.

2.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 39 millions d'euros, en hausse sur l'exercice en raison du paiement en décembre de la Contribution Volontaire Exceptionnelle de 14,7 millions d'euros versée au titre de l'année 2016.

2.1.7. Comptes Financiers

Les comptes financiers de 1015,7 millions d'euros sont constitués par des placements en valeurs mobilières de placement pour 4,1 millions d'euros, en compte de dépôt à terme pour 1002 millions d'euros et un solde de trésorerie de 9,6 millions d'euros. La trésorerie disponible mise à disposition de VINCI Autoroutes figure, depuis la mise en place de la convention de trésorerie en octobre 2011, en "Autres créances" pour 311,7 millions d'euros. Le montant global des disponibilités est de 1327,4 millions d'euros.

2.2. Passif

2.2.1. Capital social

Le capital social est réparti en 4 058 516 actions de 39 euros entièrement libérées.

2.2.2 Capitaux Propres

Le résultat 2014 n'a pas été distribué.

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2015
		Augmentations	Diminutions	
Capital Social	158,3	-	-	158,3
Réserve légale	15,8	-	-	15,8
Autres réserves	4,2	-	-	4,2
Report à nouveau	1 745,1	347,0	-	2 092,1
Résultat	347,0	384,2	347,0	384,2
Acompte sur dividendes	0,0	0,0	-	0,0
Subventions d'investissement	237,7	5,0	-	242,7
Provisions réglementées	30,5	-	2,8	27,7
Total	2 538,6	736,2	349,8	2 925,0

2.2.3. Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2015
		Augmentations	Diminutions	
Provisions pour grosses réparations	247,7	28,9	23,7	252,9
Provisions accord CATS	2,7	-	1,3	1,4
Provisions Remise en état	0,3	-	0,2	0,1
Provisions diverses	4,7	2,2	2,2	4,7
Total	255,4	31,1	27,4	259,2

La provision pour grosses réparations couvre les dépenses futures d'entretien des chaussées, des ouvrages d'arts, des ouvrages hydrauliques, et d'équipements spécifiques sur la base d'un programme établi selon la périodicité de rénovation de chacun de ces éléments.

La couverture des engagements retraite de la société vis-à-vis de son personnel est externalisée via un contrat d'assurance spécifique.

La provision pour accord CATS correspond aux engagements liés à l'accord de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés signé en 2007. Elle résulte d'un calcul actuariel établi sur la base d'hypothèses et paramètres démographiques (âge de début d'activité, nombre de trimestres, âge de fin d'activité, table de mortalité...) et d'hypothèses économiques (progression du plafond de la sécurité sociale, revalorisation des salaires, des cotisations, des charges sociales...). La provision couvre la totalité des engagements du dispositif (prime, allocation et indemnité de départ en retraite).

Les provisions regroupées en provisions diverses couvrent essentiellement des risques sociaux et fiscaux.

2.2.4. État d'échéance des dettes

Le poste dettes d'exploitation comprend notamment 104,5 millions d'euros d'impôts différés dont l'essentiel concerne la fiscalité différée des intérêts intercalaires.

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes financières	3 207,9	601,3	1 098,7	1 507,9
Dettes d'exploitation	493,3	486,8	6,5	-
Produits constatés d'avance	10,2	4,8	3,3	2,1
Total	3 711,4	1 092,9	1 108,5	1 510,0

2.2.5. Emprunts

Au 31 décembre 2015, le montant des emprunts et des intérêts courus s'élève à 3 207,9 millions d'euros qui se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2015
		Augmentations	Diminutions	
Emprunts obligataires	2 212,7	-	12,7	2 200,0
Autres emprunts (BEI)	1 000,6	-	40,7	959,9
Intérêts courus	48,8	-	0,8	48,0
Total	3 262,1	-	54,2	3 207,9

Cofiroute a procédé au cours de l'exercice 2015 aux remboursements d'emprunts obligataires et d'emprunts BEI amortissables pour un montant de 53,4 millions d'euros.

L'échéance de la ligne de crédit revolver de 500 millions d'euros a été prorogée d'une année à mai 2020 et est assortie d'une option d'extension d'un an.

Aucune opération sur instruments dérivés n'a été conclue sur la période. La dette nette après couverture au 31 décembre 2015 est indexée à taux fixe ou protégée pour sa totalité.

Les documentations des emprunts et crédits syndiqués ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers ou de clause de notation. Seuls les emprunts BEI sont assortis d'une clause de concertation dans l'hypothèse où la notation de l'entreprise par les agences de rating serait revue à la baisse. Par ailleurs, les conditions financières de la ligne de crédit bancaire sont assorties d'un ratio de levier.

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 200,0	500,0	600,0	1 100,0
Autres emprunts (BEI)	959,9	53,3	498,7	407,9
Intérêts courus	48,0	48,0	-	-
Total	3 207,9	601,3	1 098,7	1 507,9

2.2.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

- Des droits d'usage de 4,7 millions d'euros versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années, et qui sont rapportés aux résultats linéairement sur la période de la convention accordant ces droits.
- Des produits financiers liés aux soultes reçues par la société et étalés sur la durée des emprunts :
 - 1,4 millions d'euros correspondent au solde de soultes reçues lors du dénouement d'opérations de pré couverture lors des émissions obligataires d'avril 2003, mai 2006 et juillet 2007,
 - 1,6 millions d'euros correspondent au solde de soultes d'annulation de swaps de variabilisation : 3,4 millions d'euros encaissés en 2004 auxquels s'ajoutent 12,6 millions d'euros de soultes encaissées en juillet 2007, et 0,5 million d'euros de soultes encaissées en juillet 2007 à l'occasion de l'annulation de swap de variabilisation de 100 millions d'euros sur l'abondement de la souche de mai 2006,
 - 2,6 millions d'euros correspondent au solde de la prime d'émission de 37,6 millions d'euros perçue en août 2005 lors de l'abondement de l'emprunt obligataire d'octobre 2001.

2.2.7. Charges à payer

Les charges à payer concernent :

Le détail des charges à payer est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Fournisseurs	61,1	58,2
Personnel	20,4	19,8
Impôts et taxes	29,3	27,3
Créditeurs divers	12,9	8,3
Intérêts courus non échus	48,0	48,8
Charges à payer	171,7	162,5

2.2.8. Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Clients factures à établir	66,9	64,6
Créditeurs divers, produits à recevoir	1,1	1,6
Produits à recevoir	68,0	66,2

2.3. Compte de résultat

2.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2015	2014
Chiffre d'affaires	1 306,4	1 272,0
Recettes de péage	1 291,8	1 257,3
Recettes accessoires	14,6	14,7

L'évolution des recettes de péage entre l'année 2014 et l'année 2015 s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	Évolution 2015/2014
Recettes de péage	2,7 %
Croissance du trafic à réseau stable	2,5 %
Duplex A86	0,5 %
Effet tarif + différentiel VL/PL	-0,3 %

2.3.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Achats et charges externes	108,8	103,4
Achats de matières consommables	10,0	10,9
Services extérieurs liés à l'investissement	43,5	42,3
Services extérieurs liés à l'exploitation	34,5	28,7
Grosses réparations	20,8	21,5

2.3.3. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

(en millions d'euros)	2015	2014
Produits d'exploitation hors reprises de provisions	1 328,0	1 293,3
Chiffres d'affaires	1 306,4	1 271,9
Produits divers d'exploitation	21,6	21,4
Charges d'exploitation hors provisions et amortissements	361,5	354,0
Achats et charges externes	108,8	103,4
Remboursements sur sinistres	-8,5	-13,4
Coûts de personnel y/c participation des salariés	99,8	104,1
Impôts et taxes	161,1	159,6
Autres charges de gestion courante	0,3	0,2
Excédent brut d'exploitation	966,5	939,4

En 2015, ce ratio s'établit à un niveau de 74,0 % du chiffre d'affaires, contre 73,9 % en 2014. Cette variation est essentiellement due à l'augmentation de la recette péage, à un faible coût de la viabilité hivernale et à une meilleure maîtrise des charges d'exploitation.

2.3.4. Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2015	2014
Excédent brut d'exploitation	966,5	939,4
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	-5,5	-16,7
Dotations aux amortissements	-257,4	-266,5
Résultat d'exploitation	703,7	656,2

2.3.5. Résultat financier

Le résultat financier se situe à -103,5 millions d'euros, en amélioration de 4,2 millions d'euros grâce à la diminution de l'endettement et à des niveaux de taux courts favorables.

(en millions d'euros)	2015	2014
Produits financiers	38,8	37,8
Autres produits financiers	38,8	37,8
Charges financières	-142,4	-145,5
Frais financiers	-142,4	-145,5
Résultat financier	-103,5	-107,7

2.3.6. Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2015	2014
Produits exceptionnels	20,8	10,3
Sur opérations de gestion	12,2	0,5
Reprises sur provisions	8,6	9,8
Charges exceptionnelles	12,5	5,5
Sur opérations de gestion	6,7	0,7
Dotations aux amortissements et provisions	5,8	4,8
Résultat exceptionnel	8,3	4,8

La progression du résultat exceptionnel est due en partie à la plus-value de cession sur les titres de participation.

2.3.7. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt d'un montant de 224,3 millions d'euros est composée de :

- l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de 202,1 millions d'euros ;
- des crédits d'impôt obtenus pour un total de -3,2 millions d'euros, dont le CICE pour -2,3 millions d'euros ;
- la contribution sociale de 3,3 % d'un montant de 6,6 millions d'euros ;
- la contribution exceptionnelle qui est passée de 5 % à 10,7 % pour un montant de 21,7 millions d'euros ;
- la reprise de provision pour impôt différé de -2,9 millions d'euros ;

2.3.8. Situation fiscale latente

La société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève au 31 décembre 2015 à 27,7 millions d'euros, d'où il résulte une situation fiscale passive latente au taux de 33,33 %, de 9,2 millions d'euros.

2.4. Informations complémentaires

2.4.1. Engagements hors bilan

- Engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : 7,3 millions d'euros.
- Engagements reçus sous forme de cautions émises par les banques aux noms de clients abonnés, au profit de Cofiroute : 0,5 million d'euros.
- Engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de 1163 millions d'euros.
- Engagements vis-à-vis du bailleur de notre siège social de Rueil-Malmaison sur un bail de 6 ans valorisés à 12,9 millions d'euros.

2.4.2. Effectif moyen et droit à la formation

(en nombre)	Personnel salarié 2015
Cadres	239
Agents de maîtrise	342
Employés/Ouvriers	901
Total	1 482

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au DIF qui, depuis cette date a cessé d'exister.

Quant au suivi des heures du compte CPF, c'est à la Caisse des Dépôts et Consignations qu'il en revient la charge via un service dématérialisé d'information et de traitement des informations.

3. Autres informations

3.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au Comité exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2014 et 2015, s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2015	2014
Rémunérations	1,1	1,9
Charges sociales patronales	0,5	1,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,1
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,7
Paievements en actions	0,4	0,7
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,1	0,4

3.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2014 et 2015 entre Cofiroute et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI <i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Charges de construction	- 42,6	- 100,3
Créances clients	6,3	5,4
Distribution de dividendes	0,0	0,0
Fournisseurs d'exploitation	29,8	26,5
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,5	1,1
Fournisseurs sous-traitants – Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	3,0	2,7
Autres charges externes	- 19,3	- 11,8

4. Événements post-clôture

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2016 en application de l'arrêté interministériel du 17 décembre 2015.

La grille tarifaire du réseau interurbain a été déposée le 18 décembre 2015 en vue de la hausse des tarifs de péage du 1^{er} février. Elle prévoit une hausse de + 0,8 % en classe 1,2 et 5, de + 1,6 % en classe 3 et de + 1,1 % en classe 4.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Cofiroute SA
Siège social : 12-14 rue Louis Blériot – 92 500 Rueil-Malmaison
Capital social : € 158 282 124

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cofiroute SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Provisions pour grosses réparations : comme indiqué dans les notes 1.8. et 2.2.3. de l'annexe aux comptes, Cofiroute SA comptabilise des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en l'état de l'ouvrage concédé. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} février 2016

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Xavier Fournet
Associé

DELOITTE & ASSOCIES

Mansour Belhiba
Associé

Responsables du document

1. Attestation du responsable du document

Je soussigné Marc BOURON, directeur général de Cofiroute, atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

À ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontés.

Marc BOURON

Directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Les commissaires aux comptes de la société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

Commissaires titulaires

KPMG SA

3, Cours du Triangle
Immeuble le Palatin
92939 Paris La Défense Cedex
France

Début du mandat en cours:
AG du 23 mars 2012.

Expiration du mandat actuel:
à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2017.

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Début du mandat en cours:
AG du 20 mars 2013.

Expiration du mandat actuel:
à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2018.

Commissaires suppléants

KPMG AUDIT ID

3, Cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Début du mandat en cours:
AG du 23 mars 2012.

Expiration du mandat actuel:
à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2017.

Cabinet Beas

7 à 9, Villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine
France

Début du mandat en cours:
AG du 20 mars 2013.

Expiration du mandat actuel:
à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2018.

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est de 0,16 million d'euros au titre de l'exercice 2015 dont 0,13 million d'euros au titre du commissariat aux comptes et 0,03 million d'euros au titre d'autres prestations, sans évolution significative par rapport à 2014.

4. Responsable de l'information financière

Jean-Vianney d'Halluin, directeur financier et membre du Comité exécutif (+ 33 1 55 94 70 00).

5. Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet (www.vinci-autoroutes.com) les documents suivants :

- le rapport financier 2015 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers;
- le rapport financier semestriel 2015 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers;
- les rapports financiers, annuels et semestriels, des années 2008 à 2014 déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers;
- le rapport financier 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers;
- les rapports d'activité.

Les statuts de Cofiroute peuvent être consultés au siège social de Cofiroute, 12 rue Louis Blériot – CS 30035 – 92506 Rueil-Malmaison Cedex (+ 33 1 55 94 70 00).

Cofiroute

Société anonyme au capital de 158 282 124 €

Siège social : 12 rue Louis Blériot – CS 30035 – 92506 Rueil-Malmaison Cedex – France

RCS Nanterre 552 115 891



Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com